



Législature	:	2016 – 2021
Année	:	2016
Séance	:	1

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 29 AOUT 2016

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	4
1.1	Appel	4
1.2	Approbation de l'ordre du jour.....	4
2.	ASSERMENTATION DE SIX CONSEILLERE ET CONSEILLERS ET DE LA SECRETAIRE	5
3.	ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 20 ET 22 JUIN 2016	6
3.1	Procès-verbal du 20 juin 2016	6
3.2	Procès-verbal d'installation des autorités communales du 22 juin 2016.....	6
4.	COURRIER.....	6
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
6.	PREAVIS 06/2016 : DEMANDE DE CREDIT POUR LA REFECTION DE LA ROUTE D'ORON, AINSI QUE L'AMENAGEMENT D'UNE BANDE MIXTE CYCLABLE ET PIETONNE .	7
7.	PREAVIS 05/2016 : DEMANDE DE CREDIT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA ROUTE DE MOLLIE-MARGOT	17
8.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE.....	20
8.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	20
8.1.1	Administration communale - Greffe	20
8.1.2	Aménagement du territoire	20
8.1.3	Séances du Conseil communal pour 2017	20
8.1.4	Invitation du 22 septembre 2016.....	20
8.2	Informations données par M. Gilbert Regamey	20
8.2.1	Détournement de la route d'Oron	20
8.3	Informations données par M. Daniel Métraux.....	20
8.3.1	Les bâtiments.....	20
8.3.2	Marché villageois.....	21
8.3.3	ORPC - PC Lavaux	21

8.3.4	Le SDIS cœur de Lavaux – (pompiers).....	21
8.3.5	La Rame de Cully.....	21
8.4	Informations données par M. Louis Pipoz.....	21
8.4.1	ASIJ.....	21
8.4.2	Travaux.....	21
8.5	Informations données par M. Jean-Claude RoCHAT.....	22
8.5.1	Dossiers - sources - travaux.....	22
8.5.2	ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois).....	22
8.5.3	Vitesse et <i>smiley</i> 😊 😐 😞.....	22
9.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	22
9.1	Jetons de présence.....	22
9.2	Motion « Des patrouilleurs scolaires à Savigny ».....	26
9.3	ASIJ & Bus scolaires.....	34

Salutations

M. le Président ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, Mmes et MM. dans le public.

1. APPEL ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Appel

Présidence : M. Claude Lavanchy

Sont excusés : M. Philippe Matter
M. André Peissard

Arrivée tardive excusée : M. Gilles Goutte

Sont présents : 57 conseillères et conseillers (58 dès 20 h. 15)

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 20 juillet 2016, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Assermentation de six Conseillère et Conseillers ainsi que de la secrétaire.
3. Adoption des procès-verbaux des 20 et 22 juin 2016.
4. Courrier.
5. Communications du bureau.
6. Préavis 06/2016 : Demande de crédit pour la réfection de la route d'Oron, ainsi que l'aménagement d'une bande mixte cyclable et piétonne.
7. Préavis 05/2016 : Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Mollie-Margot.
8. Communications de la Municipalité.
9. Divers et propositions individuelles.

Le Président prie les Conseillères et Conseillers d'apporter une correction à la convocation qu'ils ont reçue, à savoir qu'à la suite du point 9, il faut lire : « Pour mémoire, le Bureau rappelle que les prochaines séances du Conseil auront lieu le lundi 21 novembre et le vendredi 2 décembre 2016 ».

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATION DE SIX CONSEILLERE ET CONSEILLERS ET DE LA SECRETAIRE

Lors de la séance d'installation des autorités communales du 22 juin 2016, cinq conseillère et conseillers étaient absents et M. Georges Ruch, conseiller, avait démissionné peu de temps auparavant. M. Michel Libal, premier des « viennent-ensuite » du groupe PLR a accepté de rejoindre le Conseil. Ces personnes sont priées de venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il s'agit de M. Diego Braguglia, M. Ralph Brühlmann, Mme Lara Graz, M. Norbert Sprenger, M. Thierry Verreyt et M. Michel Libal.

L'assemblée se tient debout et le Président procède à la lecture du serment.

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Après la lecture du serment, chaque conseillère et chaque conseiller est appelé par son nom, lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

Le président prend acte de la promesse de la conseillère et des conseillers et les déclare membres du Conseil communal de Savigny pour la législature qui a débuté le 1^{er} juillet 2016 et se terminera le 30 juin 2021. Le Président les invite ensuite à prendre place au sein de l'assemblée et leur distribue au passage le classeur des Règlements communaux.

Le Président indique avoir reçu, le 20 juillet 2016, un courrier électronique émanant de la Préfecture du district de Lavaux-Oron avec pour objet l'assermentation du/de la secrétaire du Conseil communal. Ce courrier précise que si le/la secrétaire du Conseil a été choisi/e en dehors de cette autorité, il est suggéré de l'assermenter dans le sens qu'il/elle sera secrétaire du bureau électoral. Le Président pouvait, à choix, assermenter la secrétaire devant le Bureau ou devant le Conseil communal. Afin de donner une touche solennelle à cette formalité, il a choisi d'assermenter la secrétaire devant le Conseil. La secrétaire est priée de se venir devant l'assemblée pour prêter serment.

L'assemblée se tient debout et le Président procède à la lecture du serment

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue et pourra vous attribuer. Etant appelée à contribuer à la gestion des votes, vous promettez de vous acquitter de cette tâche en respectant scrupuleusement la volonté des électeurs, ainsi que les dispositions légales et les instructions applicables. Vous vous engagez en particulier à ne rien ajouter, retrancher ou modifier du matériel reçu des électeurs, si ce n'est en fonction des dispositions légales et de préserver, en toutes circonstances, le secret des votes ».

Après la lecture du serment, la secrétaire est appelée par son nom, lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

Le Président prend acte de la promesse et invite la secrétaire à regagner sa place.

3. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 20 ET 22 JUIN 2016

3.1 Procès-verbal du 20 juin 2016

La discussion concernant le procès-verbal est ouverte. La parole est demandée par Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny qui apporte une correction en page 32, s'agissant des discussions concernant l'Hôpital de Lavaux. Ainsi, au 4^{ème} paragraphe, il faut lire « conseil d'administration » et non conseil d'arrondissement.

La parole n'est plus demandée ; le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à une large majorité et une abstention.

3.2 Procès-verbal d'installation des autorités communales du 22 juin 2016

La discussion concernant le procès-verbal est ouverte. La parole est demandée par Mme la Conseillère Laurence Libal qui apporte une correction en page 12, s'agissant des nombres de sièges attribués aux différents groupes. Ainsi, il faut lire « 30 sièges pour le groupe PLR » sans la mention « & Sympathisants ».

La parole n'est plus demandée ; le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction desdits procès-verbaux, sachant que la technique audio peut parfois réserver des surprises.

4. COURRIER

M. le Président a reçu la correspondance suivante :

- Courrier électronique du 13 juillet 2016 de Mme Isabelle Sahli, secrétaire municipale, concernant la séance du Conseil du 29 août 2016, la planification 2016 et la projection 2017.
- Courrier de la Municipalité du 14 juillet 2016 invitant le Président à convoquer le Conseil communal en séance ordinaire, le lundi 29 août 2016, avec les différents points indiqués à l'ordre du jour.
- Courrier électronique du 20 juillet 2016 de la Préfecture du district de Lavaux-Oron s'agissant de l'assermentation de la secrétaire du Conseil communal.
- Courrier électronique du 17 août 2016 de Mme Isabelle Sahli, secrétaire municipale, s'agissant des dates du Conseil pour l'année 2017.
- Courrier électronique du 17 août 2016 de Mme Isabelle Sahli, secrétaire municipale, informant le Président du fait que la visite annuelle de communes du Préfet aura lieu le jeudi 27 octobre 2016, la secrétaire et le Président du Conseil étant concernés.
- Courrier électronique du 24 août 2016 de M. le Conseiller Philippe Grosfillier informant le Président qu'une motion sera déposée lors de la séance du 29 août 2016.

- Courrier électronique du 26 août 2016 de M le Conseiller Alain Perreten informant le Président du fait qu'il est désormais le nouveau chef du groupe PS & Sympathisants.
- Courrier électronique du 29 août 2016 de la Préfecture du district de Lavaux-Oron s'agissant des votations fédérales du 25 septembre 2016.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président indique qu'au terme de la séance les membres des commissions *ad hoc* des préavis 05/2016 et 06/2016 sont priés de passer auprès de la secrétaire afin de toucher leurs indemnités.

Les membres du Bureau sont également priés de passer vers le Président en fin de séance.

6. PREAVIS 06/2016 : DEMANDE DE CREDIT POUR LA REFECTION DE LA ROUTE D'ORON, AINSI QUE L'AMENAGEMENT D'UNE BANDE MIXTE CYCLABLE ET PIETONNE

Mme la Conseillère Moira Simanis, rapporteuse, est priée de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport de la Commission *ad hoc*.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et tenant compte des divers arguments en faveur de la réalisation du projet conjointement avec celui du Canton, ce projet de réfection et de réaménagement de la partie de la route d'Oron à l'intérieur de la localité, la Commission vous recommande, à l'unanimité, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. *D'adopter le projet de réfection de la route d'Oron, comprenant l'aménagement d'une bande mixte cyclable et piétonne, tel que décrit dans le présent préavis.*
2. *De charger la Municipalité d'adresser le dossier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), en vue de son approbation par le département concerné, conformément aux articles 13 alinéa 3 LRou et 58 aliéna 4 et 6 LATC.*
3. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 780'000.00 TTC (sept cent huitante mille francs) pour la réalisation des ouvrages et travaux décrits dans le présent préavis.*
4. *D'admettre le mode de financement proposé.*
5. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*
6. *De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec les modifications de limites de terrains, la constitution de servitudes et la modification de servitudes existantes, nécessaires à la réalisation du projet.*

Le Président remercie Mme la Conseillère Moira Simanis.

Le Président invite ensuite M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur, à lire les conclusions de la CoFin.

Conclusions

La Commission des finances a débattu des aspects financiers inhérents à l'autorisation de ce crédit. Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. Cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *d'adopter le préavis 06/2016 tel que présenté ;*
2. *d'admettre le mode de financement proposé.*

Le Président remercie M. le Conseiller Alain Perreten, ainsi que les deux commissions pour leur travail ; il ouvre la discussion.

M. le Conseiller Alexandre Monod se présente comme premier riverain de la route d'Oron, à l'entrée du village à la limite du 50 km/h, habitant la grande maison avec les bacs devant. Il précise que, pour une question d'éthique, il s'abstiendra lors du vote du préavis. Il tient toutefois à amener un certain nombre de précisions dans les discussions qui ont eu lieu pour la réalisation de ce projet. « La première chose est que nous avons été contactés et par le Canton et par la municipalité, en particulier par M. le Municipal Gilbert Regamey, pour la discussion du projet. Nous avons évoqué un certain nombre de points noirs, à savoir la piste d'envol que cela représentait, avec une route large et un bout droit, etc. qui s'approche de la vision que nous avons de la route du Golf au Mont-sur-Lausanne. A cela il nous a été répondu : budget, chasse-neige, transports spéciaux. Evidemment au niveau du budget c'est quelque chose qui se comprend parfaitement puisqu'il nous a été annoncé une plus-value de plus de trois cent mille francs pour un trottoir, celle-ci étant ramenée à cent dix mille francs comme indiqué dans le préavis. Très peu de points ont été abordés. Ainsi, pour le Canton au niveau de l'entrée et du traitement de l'entrée dans la localité, il ne rentre pas en matière puisque c'est du ressort de la Commune et au niveau communal - je vous le concède - l'entrée du village a été mise de côté ; *grosso modo* on verra bien quand ce sera fait. Ça c'est le premier point. Alors aujourd'hui, nous avons une chance parce que c'est la première fois, depuis de longues années, que la pénétrante de Lausanne, la route principale de Savigny est touchée. Jusqu'à ce jour on a fait des réfections de routes avec trottoirs, finalement des routes entre guillemets pas secondaires pour les habitants mais secondaires au niveau du trafic. Aujourd'hui, la réfection de cette route, c'est quand même la possibilité - et dans l'aménagement futur du village aussi - de dire et de savoir si nous voulons un village qui est une agglomération, c'est-à-dire un village dans lequel transitent les gens et passe une route ou si on est alors simplement autour d'une route un agglomérat de bicoques sans âme et dévoué uniquement au trafic grande vitesse vers Lausanne et vers Fribourg. Donc aujourd'hui nous avons cette chance, dans ce projet, de pouvoir requalifier un certain nombre de choses et la réflexion au niveau des entrées du village, de manière générale à Savigny, est à faire ; ça je crois que tout le monde est d'accord. Nous avons des problèmes à la route de Lutry, celle de Forel, de ce côté et enfin de tous les côtés de Savigny, nous avons finalement des routes sans entrée de village marquée et je dirai qu'aujourd'hui il y a aussi la réfection de la zone Coop qui se fait ou qui se fera et d'une manière générale toute la gestion du trafic de Savigny. Alors aujourd'hui cette route elle va se faire par le Canton, ça c'est clair.

Ce que j'aimerais c'est que ce soir nous puissions dire à la Municipalité, d'une manière ou d'une autre, de traiter et de proposer un concept pour l'entier des aménagements des entrées de Savigny, qu'on y réfléchisse pour une fois ; nous avons jusqu'en 2017 pour les mettre en application sur la route d'Oron mais c'est la première fois depuis très longtemps, je le redis, que nous traitons une entrée principale de Savigny et cette entrée principale de Savigny elle va être figée pour les trente ou quarante prochaines années. C'est bien ça qu'il faut se dire ; on ne fait pas juste un truc pour dix ans et puis après on casse tout et on refera ; vous savez comme moi que c'est sur du très long terme. Alors qu'est-ce que ça veut dire ... est-ce qu'en effet l'économie de cent dix mille francs pour mettre un trottoir aux normes de sécurité c'est beaucoup ou ce n'est pas beaucoup ? Est-ce que finalement de mener une réflexion pour du mobilier urbain ou un traitement d'entrée qui permet de limiter la vitesse du trafic, mais non pas sa fluidité ... des concepts existent, des possibilités existent, encore faut-il avoir la volonté de les étudier. J'espère que nous aurons une discussion constructive, positive et enrichissante ce soir de manière à aboutir à un projet hautement évolué ».

M. le Municipal Gilbert Regamey apporte un complément, en préambule de l'intervention de M. le Conseiller Alexandre Monod, et avant de lui répondre. Lorsque ce dernier dit avoir été convoqué par la Commune et le Canton, il s'agit d'une erreur. La Commune a convoqué les riverains pour tenter de refaire la route mais le Canton les a convoqués pour la question du bruit. Il s'agit de deux choses différentes. « Le Canton n'est, je crois, jamais entré en matière sur ce point, dans les courriers échangés, il a toujours remis ça entre les mains de la Commune. Ensuite en ce qui concerne du mobilier urbain, au milieu de cette route, avec treize à quatorze mille voitures par jour - et je répète ce que j'ai déjà dit à l'époque, il s'agit d'une route à transports spéciaux - il n'est pas possible de mettre du mobilier urbain qui va être déplacé toutes les semaines, dix ou quinze jours, chaque fois qu'il y a un transport spécial qui passe. Comme vous avez pu le voir sur le préavis, c'est une route à quatre cent huitante tonnes. Quelqu'un m'a dit qu'on s'était peut-être trompé dans le chiffre, qu'il y avait un zéro de trop, mais ce n'est pas le cas. Cela veut dire qu'il ne s'agit pas de petits véhicules qui passent et je crois que le problème avec le Canton il est là et nous ne pouvons pas intervenir et changer grand-chose à ceci. Ensuite, on parle de l'aménagement du centre de la localité avec la Coop, il s'agit d'un projet qui viendra à la suite et qui sera étudié. Cela n'est pas la même chose que cette entrée-là ou celle de l'autre côté. Or, je crois qu'on ne va pas y arriver. En effet, si on doit revoir tout le projet aujourd'hui, on ne sera jamais prêt avec l'Etat, puisqu'il doit y avoir de nouveau une mise à l'enquête et plusieurs autres interventions, et il est quasi certain qu'on se verra même opposer un refus de l'Etat en rapport avec du mobilier urbain sur cette route ».

M. le Conseiller Marc Cornut a le sentiment d'avoir le couteau sous la gorge. « En effet, si l'Etat avait attendu dix ans, on ne ferait rien non plus dans dix ans, et ça n'aurait tout de même pas pu durer. Les choses en sont là ; ça revient quand même à quatre mille francs le mètre courant, ce qui est déjà pas mal ». Il souhaiterait savoir pourquoi le trottoir n'a pas été prévu de l'autre côté ? Ne serait-il pas plus prudent de traverser avant le virage, plutôt qu'après, pour rejoindre le trottoir qui va actuellement jusqu'au Garage Nicolas ? « De plus, on se retrouve là avec un sérieux rétrécissement de la route, où on arrive contre le mur de l'établissement Les Alpes. Mon vœu serait aussi de profiter de ces travaux pour faire rabaisser le gendarme couché pour le rendre un peu plus pratique à circuler. Cela n'empêcherait pas le ralentissement de la circulation étant donné que parfois on voit que le radar est quand même installé à la sortie du village, ce qu'on peut bien évidemment continuer à faire, ce sont toujours des sous qui rentrent dans la caisse, mais ce serait plus pratique et moins *cahoteux* de passer ce gendarme couché. Ça en ferait un de moins où on se casse le ... vous m'avez compris ».

Enfin, un autre vœu de M. le Conseiller Marc Cornut serait que les voitures qui viennent d'Oron et qui souhaitent descendre sur Chexbres, doivent aller tourner au giratoire. Il partage encore un dernier sentiment en soulignant s'être bagarré pour un trottoir aux Miguettes « trottoir qu'on attend toujours ; mais c'est trop cher, on n'a pas l'argent. Cependant, il ne faut quand même pas oublier qu'il y a une quinzaine de personnes - si ce n'est plus - qui font les trajets entre trois et quatre fois par jour ; on attend parce qu'il n'y a pas d'argent, on n'a pas les moyens et puis là, eh bien, il faut y aller ».

M. le Municipal Gilbert Regamey répond à la question de M. le Conseiller Marc Cornut, à savoir pourquoi le trottoir n'a pas été prévu à droite en descendant. « Cela vient du fait qu'on est lié au projet de l'Etat qui a prévu de faire une piste cyclable à droite en montant ; et si nous voulons faire une piste cyclable, il faut bien la prolonger du même côté de la route, ce qui est plus logique. Ensuite concernant le gendarme couché vous dites qu'il faudrait presque le supprimer ce qui entre en totale contradiction avec ce qui a été dit plus haut, même l'abaisser. Si on l'abaisse plus, il ne servira à rien. De plus, les usagers qui sortent de la route de Chexbres sont contents qu'il y ait un trottoir et un ralentissement pour qu'ils puissent se lancer de temps en temps. Il s'agit d'un ralentissement pour l'entrée de localité et dans le projet présenté il a été prévu d'intégrer et de rénover ce gendarme couché ».

Mme la Conseillère Sandra Feal a une demande à l'intention de M. le Conseiller Alexandre Monod. Le débat est intéressant, notamment au vu des informations qu'il a apportées. Il lui semble toutefois que pour entrer en matière il faudrait qu'une formulation soit faite ou un amendement soit fait au préavis proposé par la Municipalité, dans les décisions à prendre. Elle aimerait que M. Monod prenne le temps de réfléchir à ce qu'il souhaiterait supprimer ou intégrer au préavis pour que les Conseillères et Conseillers puissent ensuite se prononcer sur la proposition du concept général d'entrée dans le village.

Mme la Conseillère Catherine Rollandin souhaiterait savoir à quel moment les travaux envisagés seront entrepris et pour quelle durée. Elle souhaiterait également connaître les modifications ou les détournements du trafic qu'entraînera la fermeture de la route d'Oron, ainsi que leurs conséquences, en particulier sur les transports scolaires tout comme l'impact sur la route de Mollie-Margot qui sera également en chantier dans un même temps.

M. le Municipal Gilbert Regamey précise que la route d'Oron sera fermée et cela que la Commune effectue sa part des travaux ou non. Selon les dernières informations, la route d'Oron devrait être fermée depuis la fin du mois de septembre. A cette période débiteront les travaux d'élargissement des trois ponts, c'est-à-dire les trois traversées de ruisseaux. Dépendamment des conditions météorologiques, la route devrait être ré-ouverte à la fin du mois de novembre 2016. Les travaux reprendront ensuite à la fin du mois de mars 2017 pour une durée d'une année. Concernant les solutions pour le trafic, les véhicules qui arriveront à la hauteur de l'établissement Les Alpes devront tous descendre en direction de Chexbres. Au carrefour de la route de Lausanne et la route de Grandvaux (où se trouve le Landi) - et avant la fermeture de la route d'Oron - un giratoire provisoire sera mis en place ; la circulation sera déviée sur Forel ; les utilisateurs ressortiront dans le village de Forel et pourront ensuite poursuivre leur route vers Oron. Aux dernières nouvelles, la route qui vient du Lac de Bret sera déclassée par rapport à celle-ci pour éviter des files de trafic. La route de Grandvaux sera prioritaire par rapport à la route de Vevey. Enfin, le chantier sur la route de Mollie-Margot est indépendant de la Commune. Il s'agit de l'Etat qui entretient ses routes. Ces travaux vont se dérouler sur une période d'en tous cas deux ans. Par ailleurs, la route n'est pas fermée mais fixée par des feux, comme c'est déjà le cas ces jours. Les travaux seront également suspendus durant l'hiver.

M. Regamey apporte une dernière précision concernant les bus scolaires. Il a, en compagnie de M. le Municipal Louis Pipoz, rencontré le responsable des bus scolaires lequel leur a dit que le problème était réglé et que les bus allaient également, pour la plupart, descendre par la route de Chexbres puis repartir contre Forel.

M. le Conseiller Alexandre Dubas estime que M. le Conseiller Alexandre Monod a ouvert une réflexion qui devrait être entamée par tous. « Je pense que cela fait effectivement très longtemps que les voies d'accès sur ce village fantôme, malheureusement, étant donné que les voitures ne font que le traverser sans s'y arrêter, il serait peut-être temps de réfléchir à une globalité des accès de ce village pour savoir qu'effectivement on rentre dans un village et non pas dans quelque chose. De plus, en matière de sécurité, il me semble qu'avoir un trottoir plutôt qu'une ligne tracée sur une route, surtout avec des véhicules à forts tonnages, comme il a été dit, de plus des convois exceptionnels, il serait quand même bien de protéger ces piétons, même si, comme le rapport le stipule, ils ne sont pas si nombreux que ça, mais est-ce que la sécurité d'une personne ne vaut pas la même chose où qu'il soit dans le village. Concernant les transports déclassés, c'est-à-dire les convois exceptionnels, à savoir que pour l'instant ou ces quelques années encore, ils passent à travers Savigny mais qu'au niveau de la route de Berne, ils sont en train de faire les travaux pour rehausser le pont afin de les dévier. Donc cela veut dire qu'ils ne vont plus passer là régulièrement. Concernant le déneigement, je pense que le mobilier urbain pourrait être réfléchi pour ne pas gêner non plus aussi bien la circulation que les choses, mais que les gens, en voyant une entrée agréable, pensent à lever le pied ».

M. le Municipal Gilbert Regamey souligne le fait que les travaux de transformation de la route de Berne (rehaussement des ponts) ne vont pas modifier le tracé des transports spéciaux qui vont rester sur la route d'Oron, selon les dernières nouvelles obtenues du directeur de la DGMR.

M. le Conseiller Alexandre Monod relève qu'en effet, sur le dernier point évoqué par M. le Municipal Gilbert Regamey, il a également obtenu confirmation, ce jour, par M. Tribolet du fait que, dans un premier temps, cette route reste classée, sauf erreur A1. Ainsi, en effet, pour les convois spéciaux cela reste inchangé. Concernant le mobilier urbain, il relève que d'autres solutions existent et que d'autres solutions doivent être à son avis étudiées. Il revient sur l'intervention de Mme la Conseillère Sandra Feal et indique qu'il a effectivement prévu un amendement, qui peut être débattu, accepté et qui pourrait être une obligation pour la Municipalité de ne pas répondre « cela n'est pas possible ». En effet, la phrase « cela n'est pas possible » est quelque chose de vécu au quotidien dans les entreprises et pourtant « on le fait ». M. Monod donne lecture à l'assemblée de l'amendement préparé, avant de le remettre au Président.

Amendement

Un concept d'aménagement d'entrée de village, concernant toutes les entrées, sera proposé par la Municipalité, la mise en œuvre du premier élément se fera lors de la réalisation de la route d'Oron.

M. Monod précise enfin que cet amendement est bien entendu modifiable.

M. le Conseiller Stéphane Kay aimerait savoir quels sont les critères qui permettent de décider la réfection d'une route plus qu'une autre, la création d'un trottoir, ou d'une piste cyclable ou encore de refaire à l'identique. « Et puis sinon est-ce qu'on pourrait imaginer ce genre de chose pour la suite ? »

M. le Municipal Gilbert Regamey indique que la Municipalité n'a pas de critères spéciaux par rapport à un trottoir ou une piste cyclable. Dans le cas présent, trois variantes ont été étudiées ; le coût final joue également un rôle. Toujours en rapport avec le choix de la variante, il y a le nombre d'utilisateurs. En effet, cinquante, cent ou un piéton par jour est un critère de choix dont il faut tenir compte. A la question pourquoi une piste cyclable, M. Regamey répond que c'est une question d'économie et surtout cette piste cyclable est le prolongement de celle qui vient de Forel. Le but était de faire quelque chose de compatible puisqu'on pouvait créer une piste cyclable avec un chemin bétonné.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier s'adresse plus particulièrement à M. le Municipal Louis Pipoz suite à la réponse qu'il a donnée auparavant concernant les transports scolaires. Il souhaiterait savoir si la personne responsable des transports scolaires qu'il a rencontrée est une personne de l'ASIJ ou des Taxis Romontois. Il souhaiterait également savoir s'il va y avoir des aménagements d'horaires. En effet, depuis la rentrée scolaire, les horaires changent quasi tous les jours, il y a tous les jours des retards, tous les jours des problèmes et il souhaiterait savoir si on va augmenter le nombre des retards et augmenter le nombre des problèmes par un détour, puisque certains bus passent aujourd'hui par la route d'Oron. Que va-t-il se passer au niveau des transports depuis Savigny pour les enfants qui vont à Forel ?

M. le Municipal Louis Pipoz indique que la personne rencontrée est le patron des Taxis Romontois, société à qui l'intégralité des transports scolaires de l'ASIJ a été déléguée. Comme indiqué par M. le Municipal Gilbert Regamey, cette personne a confirmé avoir intégré le paramètre de la fermeture de la route d'Oron. Quant à la question concernant les retards, M. Pipoz en prend note. Il rappelle l'adresse du site de l'ASIJ (www.asij.ch) et invite les personnes concernées à le consulter. S'y trouve en effet un lien par lequel toutes les revendications peuvent remonter directement chez Taxis Romontois.

Mme la Conseillère Sandra Feal revient sur le préavis et souhaiterait être certaine d'avoir bien compris. « Le dépôt d'amendement qui a été proposé concerne bien un ajout au préavis qui nous est proposé en adjonction au septième point ou s'agit-il d'autre chose ? Si M. le Conseiller Alexandre Monod veut bien me préciser pour qu'on soit raccord sur ce qui est attendu ou est-ce que c'est un point qui change l'un des points du préavis qui nous est présenté et soumis au vote ? »

M. le Conseiller Alexandre Monod indique qu'il s'agit d'un point qui complète le point 7.

M. le Conseiller Diego Braguglia admet qu'il y a beaucoup de trafic mais est satisfait qu'il passe par Savigny et qu'il ne s'y arrête pas. « Je pense que c'est un constat qui nous réjouit tous parce que quatorze mille véhicules qui s'arrêtent à Savigny tous les jours, ce ne serait pas très bien. Je pense cependant que nous aurions tous un intérêt à avoir une entrée de notre village encore plus jolie. Je me suis un peu emporté dans le manque de propositions concrètes. Qu'est-ce qu'on veut faire ? Si cet amendement est déposé il ne devrait pas être simplement quelque chose « à mi-hauteur » mais un peu plus concret et qu'il puisse rapporter quelque chose au pays. Je suis pas mal sur la route et je vois beaucoup de villages, en Suisse romande et ailleurs, et j'ai toujours été épaté de la beauté de ces villages, mais à l'intérieur ; à l'extérieur ça n'amène pas grand-chose du moment qu'il y a proprement un contrôle de la vitesse et je veux rappeler aussi que de pas essayer d'être le mieux qui est l'ennemi du bien parce que si on touche trop à l'impact sur la vitesse il y a un impact sur le bruit qui va être presque plus important, disons que la solution va être pire que les moyens qu'on va y apporter. M. Monod a-t-il quelque chose de plus concret, qu'est-ce qu'il veut faire pour que cette entrée soit plus jolie ? »

M. le Conseiller Alexandre Monod répond à M. le Conseiller Diego Braguglia qu'il est agronome, mais qu'il n'a pas fait d'études d'urbanisme. « C'est du domaine de M. Vaccarello qui s'y connaît nettement mieux et qui pourra aussi demander conseil aux bureaux de consultants type Urbaplan qui s'occupent de notre PDCom. Nous avons au sein de la Municipalité une architecte en la personne de notre Syndique, qui a certainement des idées, nous avons des services de l'Etat qui auront certainement des revendications. Il s'agit donc d'une étude pluridisciplinaire et pas d'un conseiller qui se lève le matin en trouvant la solution miracle qui doit être discutée et développée ».

M. le Conseiller Alain Perreten intervient parce qu'il croit qu'il y a une petite confusion. La Municipalité propose un préavis avec des conclusions extrêmement précises. Il y a des travaux, il y a des modulations concernant ces travaux et il y a un crédit pour les réaliser. L'idée de M. le Conseiller Alexandre Monod est un concept beaucoup plus général et ce qu'il entend comme *amendement* n'en est pas un. « Il devrait choisir une autre voie, soit une interpellation, soit une motion qui interviendrait de manière beaucoup plus générale sur la façon dont la Commune se représente ou est constituée par les entrées ou je ne sais, mais pas dans le cadre de ce préavis-là, qui stipule clairement un certain nombre de points pour la réalisation de travaux. Son projet d'intervention est une vision beaucoup plus globale et n'a pas à être transmise sous la forme d'un amendement. J'aimerais, en l'occurrence, bien entendre la position de la Municipalité sur ce point ».

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique être en accord avec M. le Conseiller Alain Perreten. « En ce qui concerne ce préavis, assez technique, et au vu des délais, si vous demandez un concept général lié à cette entrée de localité du côté de la route d'Oron, on ne sera certainement pas dans les temps. Donc effectivement, accepter l'amendement reviendrait à refuser le préavis. En revanche, si vous souhaitez un concept plus général cela doit se faire sous forme de postulat et/ou de motion. Il faut néanmoins être conscient - et ce sont des éléments qu'on étudie dans le cadre du schéma directeur centre - que nous sommes obligés, en tant que gestionnaires de la Commune, de mettre des priorités. Pourquoi un trottoir à tel endroit ou à un autre ? C'était la question de M. le Conseiller Stéphane Kay ; Le choix de l'emplacement d'un trottoir, vu les investissements importants qu'une telle réalisation nécessite, est décidé en lien avec une densité de population importante. C'est ce rapport qui est prioritaire. La question d'un trottoir sur la route d'Oron a été abordée au sein de la Municipalité. Elle a finalement opté pour une piste cyclable à usage mixte, afin de pouvoir également investir à court terme au centre de la localité utilisé par de nombreux usagers et en lien avec le développement du futur Plan de quartier Village-Centre. Il sera extrêmement difficile d'avoir une vision aussi bucolique, comme vous pouvez l'avoir dans la Commune de Mézières, qui oui - je suis d'accord - est un village très bien aménagé et qui me plaît également. Mais nous sommes un village où les convois prioritaires doivent passer. Bien sûr j'ai beaucoup d'idées mais les idées ça n'est jamais le plus difficile. Le plus difficile, c'est vraiment de les réaliser avec les moyens que nous avons. On souhaite faire des choses mais on sera toujours obligé de prioriser. On ne pourra pas satisfaire toute entrée de localité et/ou tout citoyen. Cela est dû aussi à la configuration de la Commune de Savigny. C'est clair qu'on a beaucoup de voirie au niveau du centre du village-et c'est une commune qui est extrêmement éclatée et de ce fait a un immense réseau routier. Historiquement, le village de Savigny c'était de l'habitat dispersé, de l'élevage bovin. Il n'y avait pas une concentration au niveau du village comme on peut le voir dans le Gros de Vaud. Ces éléments font que nous sommes dans une configuration particulière et qu'on ne pourra pas répondre à chaque situation ou alors sur une temporalité extrêmement longue ».

M. le Conseiller Alexandre Dubas souhaite revenir sur la densité de population qui va fréquenter le trottoir. Il est vrai que l'on ne peut pas forcément construire un trottoir pour une ou deux personnes. « Par contre, ce qu'il faut connaître c'est la sensibilité par rapport à l'entrée du village. C'est-à-dire quelle est la chance de survie - on va dire - d'un piéton qui se trouve à Pré la Pierre, où il y a un trottoir, avec quinze autres piétons, et des voitures qui font attention parce qu'elles sont à l'intérieur de l'agglomération ou le piéton qui est juste à l'entrée de la Commune, avec des véhicules de gros tonnages qui arrivent relativement vite - et un coup de volant c'est vite fait - et s'il n'y a pas un trottoir pour éviter ça, un piéton ou dix cela sera la même chose ».

M. le Conseiller Boris Müller relève que l'on parle de sécurité pour un trottoir. « Je vous rappelle juste qu'un quarante tonnes, que le trottoir fasse un mètre ou soit une simple ligne blanche, vous êtes mort de toute façon. Je pense que le trafic doit être fluide, avec peu d'obstacles pour que les gens puissent circuler. Il s'agit d'un axe à fort trafic et il faut arrêter de vouloir faire une zone 30km/h où les gens vont pouvoir faire du vélo. Ça reste une entrée de village qui est traversée par quatorze mille voitures ; il faut aller à l'essentiel. Je pense que la ligne blanche fait aussi prendre conscience aux piétons qu'ils doivent faire attention et qu'ils ne sont pas seuls sur la route ».

Mme la Conseillère Moira Simanis tient à rappeler que ces véhicules sont déjà là. La vitesse de ces véhicules est déjà là. Si rien ne se fait, cela restera plus dangereux que ce que les travaux proposent. Bien sûr il s'agit d'un compromis de créer une piste mixte cyclable et piétonne. « Etant membre de Pro vélo, comme plusieurs personnes de ce Conseil, je sais que le Président, le Vice-président et un autre membre de Pro vélo sont venus voir les deux mises à l'enquête, soit celle du Canton et celle de la Commune. Ils ont adressé des remarques sur la mise à l'enquête cantonale et, s'ils ont choisi de ne pas formuler de remarques sur la mise à l'enquête communale, c'est parce que le projet est conforme aux normes de sécurité pour les pistes mixtes cyclables et piétonnes. Leur premier souci était d'être certain que la cohabitation de ces deux catégories, plus vulnérables, était en sécurité. Ils étaient satisfaits que tout soit dans les normes. Il ne faut pas oublier qu'avec l'élargissement de la route de six mètres à six mètres septante-cinq, plus la bande mixte cyclable et piétonne d'un mètre cinquante, ça porte au total deux mètres vingt-cinq de plus, donc la vitesse ne va pas diminuer mais les personnes seront plus en sécurité. Les cyclistes et les piétons, les plus vulnérables, seront plus en sécurité avec cette solution-là que de ne rien faire et le choix, pour l'instant c'est ça. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas apporter d'autres améliorations pendant quarante ans comme a dit M. le Conseiller Alexandre Monod, bien sûr c'est un compromis mais de toute façon, pour la commission ad hoc, en son entier, je vous rappelle qu'étant allée voir sur place, ayant discuté et entendu les remarques des personnes de Pro vélo qui sont venues visiter, elle a conclu qu'il s'agit du meilleur compromis. Mais vous allez apprendre qu'il s'agit toujours de compromis dans ce genre de situation. On ne peut pas avoir l'idéal. Il ne me paraît pas logique de bloquer ce préavis et ne rien faire pour un rêve de changer le village qui est juste irréaliste. Je suis un usager régulier de cette route en voiture, à pied ou en vélo et mon avis personnel est que je me sentirais beaucoup plus en sécurité avec cette piste mixte cyclable et piétonne que sans ».

M. le Conseiller Alexandre Monod, pour sa dernière intervention, relève à l'intention de Mme la Conseillère Moira Simanis, qu'il ne faut jamais oublier ses rêves. Il indique qu'il peut tout à fait se rallier à l'idée de M. le Conseiller Alain Perreten. Il retire ainsi l'amendement déposé plus tôt et déposera finalement une motion lors de la prochaine séance du Conseil, de manière à ce que des réponses claires et précises soient étudiées.

M. le Conseiller Marc Cornut s'interroge. On évoque la question de la sécurité, des vélos, point sur lequel il est bien d'accord, mais il souhaiterait savoir où vont les vélos entre les deux ponts et le Marais

Pour répondre à la remarque de M. le Conseiller Marc Cornut, M. le Municipal Gilbert Regamey relève : « C'est vrai, le Canton a décidé. Il a tiré quelques traits sur la carte cantonale, dont celui-ci, ça veut dire la piste cyclable depuis les 2 ponts jusqu'en haut à Savigny et puis après il n'y a plus rien. Il n'y a rien de prévu ailleurs, même pas contre Lausanne, même pas contre Forel ou contre Mézières. Là c'est vrai que c'est comme ça que c'est prévu. Je reviens juste sur ce que j'avais dit à l'époque, tout au début le Canton est venu chez nous et nous a convoqué avec Forel. Il nous a dit « on aimerait faire une piste cyclable et c'est vous qui allez la financer. » Alors avec Forel on a pris position et dit que nous n'allions pas entrer en matière et après le Canton vient en disant qu'il va faire la piste cyclable mais qu'on doit compenser les surfaces, mais on n'a rien compensé. Ça veut dire qu'avec Forel on a refusé tout ça pour ne pas faire cette piste cyclable parce qu'on n'avait pas les moyens de la financer et le Canton la finalise quand même ».

Mme la Conseillère Nicole Félix relève qu'actuellement lorsque l'on se déplace en direction de Forel, le trottoir se trouve à droite. Or, les usagers devront traverser la route pour rejoindre la bande mixte cyclable et piétonne qui se trouvera sur la chaussée gauche en descendant. Elle souhaiterait savoir ce qui est prévu à cet endroit. Un passage piéton ou un feu qui permettrait de faire ralentir le trafic ?

M. le Municipal Gilbert Regamey précise que le trottoir va effectivement se terminer juste avant le mur de l'établissement Les Alpes. En revanche, l'avantage à cet endroit est la présence du gendarme couché, qui est à l'intérieur de la localité et qui fait déjà ralentir les véhicules. S'agissant d'un passage piéton, il faut « oublier ». Les normes fédérales interdisent d'en placer un. A l'heure actuelle, certains passages piétons devraient même être supprimés à l'intérieur du village. « Alors le moins on bouge, le mieux on se portera. Si on ôtait tous les passages piétons qui sont hors normes, je pense que le cinquante pourcent d'entre eux disparaîtraient. Enfin, dans l'éclairage public se trouvera un mât avec un spot jaune qui éclaire normalement les passages piétons et qui sera juste sur ce passage-là, à cette sortie. On va éclairer ce passage pour la nuit, surtout déjà pour que les gens se sentent sécurisés et, pour la journée, il s'agit tout de même d'un tronçon assez droit où l'on voit ce qui vient à gauche ou à droite ».

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite ajouter une précision. Lorsque M. le Municipal Gilbert Regamey parle de passages piétons hors normes, cela ne vient pas du fait qu'ils seraient mal réalisés. Cela vient du fait que l'on devrait avoir cinquante personnes heures aux passages piétons en question. C'est ce qui est considéré comme être dans la norme.

Mme la Conseillère Claudine Bron a une question. Elle voit que ses collègues ont reçu, avec le préavis, un tout autre plan que celui dont elle dispose.

Le Président indique à Mme la Conseillère Claudine Bron qu'il n'a malheureusement pas de réponse à lui donner, si ce n'est qu'il s'agit peut-être d'une erreur d'impression.

M. le Municipal Gilbert Regamey remercie Mme la Conseillère Claudine Bron pour sa remarque et demande si d'autres conseillers ont rencontré le même souci. Cela ne semble pas être le cas et M. le Municipal présente des excuses pour cette très probable erreur d'impression.

Mme la Conseillère Moira Simanis propose de faire cadeau à Mme la Conseillère Claudine Bron de son plan, puisqu'elle en dispose d'une copie sur un support électronique.

Le Président remercie Mme la Conseillère Moira Simanis pour sa générosité et, la parole n'étant plus demandée, clôt la discussion avant de passer au vote. L'amendement ayant été retiré, il n'y aura qu'un seul vote. Il donne lecture des conclusions du préavis 06/2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n°06/2016 du 15 juillet 2016,*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

DECIDE :

1. *D'adopter le projet de réfection de la route d'Oron, comprenant l'aménagement d'une bande mixte cyclable et piétonne, tel que décrit dans le préavis.*
2. *De charger la Municipalité d'adresser le dossier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), en vue de son approbation par le département concerné, conformément aux articles 13 al. 3 LRou et 58 al. 4 et 6 LATC.*
3. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 780'000.00 (sept-cent huitante mille francs) TTC pour la réalisation des ouvrages et travaux décrits dans le préavis.*
4. *D'admettre le mode de financement proposé.*
5. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*
6. *De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec les modifications de limites de terrains, la constitution de servitudes et la modification de servitudes existantes, nécessaires à la réalisation du projet.*

Le Président soumet le préavis au vote. Le préavis 06/2016 est accepté à une large majorité, avec un avis contraire et quatre abstentions.

7. PREAVIS 05/2016 : DEMANDE DE CREDIT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA ROUTE DE MOLLIE-MARGOT

M. le Conseiller Claude-Olivier Pasche, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport de la Commission *ad hoc*.

Conclusions

Après avoir tenu compte des informations portées à sa connaissance, la Commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers :

1. *D'adopter la demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Mollie-Margot.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité de CHF 443'000.00.*
4. *De donner à la Municipalité, si nécessaire, les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec l'inscription de servitudes et la modification de servitudes existantes.*

Le Président remercie M. le Conseiller Claude-Olivier Pasche.

Il invite M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur, à lire les conclusions du rapport de la CoFin.

Conclusions

La Commission des finances a débattu des aspects financiers inhérents à l'autorisation de ce crédit. Elle est sensible à la nécessité du maintien pour notre Commune de disposer des infrastructures nécessaires à la vie communautaire et à ses besoins.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. Cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers :

1. *d'adopter le préavis 05/2016 tel que présenté ;*
2. *d'admettre le mode de financement proposé.*

Le Président remercie M. le Conseiller Alain Perreten, ainsi que les deux commissions pour leur travail ; il ouvre la discussion.

M. le Conseiller André Mennet relève que, contrairement à ce qui est indiqué au point 2.1 du préavis, la conduite de St-Amour ne daterait pas de 1967. « Si on se remet dans l'historique, la conduite d'eau venait depuis Mollie-Margot et s'arrêtait devant le jardin de M. Constant Delessert, en bas, et après l'autre conduite venait depuis Savigny, elle descendait La Pâle et allait au quartier du Crêt Rouge.

Entre deux, ce que je ne sais plus c'est si ça venait jusqu'au bout du terrain de football ou non, mais en tous les cas, le bouclage qui s'est fait entre le bout du terrain de football et le jardin d'actuellement M. Pascal Delessert, il n'a pas été fait en 1967. Je m'en rappelle encore très bien, c'est l'entreprise Diserens de Montblesson qui avait creusé, j'allais encore à l'école, ça devait bien être dix ans plus tard que 1967 ». M. Mennet relève encore que, dans le rapport de la commission *ad hoc*, il est indiqué que la conduite date des années cinquante-soixante, ce qui n'est pas tout à fait juste. De plus, dans son descriptif des travaux, la commission indique que l'interruption de la fourniture d'eau sera minime vu que l'ancienne conduite est gardée en service jusqu'à la fin des travaux. Il y a un autre problème qui est celui des servitudes. « On a eu le cas avec la conduite des égouts de la Séchaude. On déplace une conduite, on la met ailleurs, on l'enterre plus profond sans que personne ne soit venu avant pour négocier les servitudes et puis après on se trouve devant des faits accomplis. Je souhaiterais savoir, par rapport à l'ancienne conduite, quelle distance on va mettre d'une conduite à l'autre et puis comment les choses vont être gérées, parce que laisser les vieilles conduites c'est bien joli mais un jour on va se trouver en conflit quand on va refaire autre chose sans compter qu'une ancienne conduite peut officier comme un drainage et parfois déranger. On a justement eu ce problème avec les égouts, j'étais concerné, on ne veut pas entrer sur le sujet à présent, mais c'est pour cela que j'aimerais savoir l'assiette de la servitude actuelle sur cette conduite ».

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT répond que la partie de conduite qui est touchée se trouve sur le domaine cantonal.

M. le Conseiller André Mennet demande si la nouvelle conduite sera plus proche de la route ou plutôt en dehors ; si elle va rester sur le domaine de l'Etat ou si elle viendra sur le domaine privé ?

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT précise que la conduite sera reprise sur la route, en bordure de route, sur la banquette, mais sur la partie appartenant à l'Etat. Cela n'est pas très visible sur le plan, qui est relativement petit.

M. le Conseiller André Mennet relève encore une petite chose qui le dérange, au point 3.3 du préavis, il est indiqué que tous les services intéressés seront contactés (électricité, téléphone, téléseuil, gaz). « Or, lorsque le pont du ruisseau de St-Amour a été fait, je me suis déplacé pour savoir si on pouvait mettre un tuyau en attente pour mes égouts, on m'a dit qu'il n'y a pas de projet ici. Pour finir on fait quoi, on travaille à la petite semaine ? Mes égouts je dois les faire aériens, une fois que les choses sont réalisées ? »

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT précise que les travaux prévus ne concernent que le remplacement de la conduite. Ils sont menés par le DGMR. La Commune est en quelque sorte également mise devant le fait accompli et, pour limiter les coûts, elle a décidé de remplacer la conduite, ce qui fait partie du plan d'assainissement des canalisations.

M. le Municipal Gilbert Regamey apporte un complément de réponse à l'intention de M. le Conseiller André Mennet. Ainsi, lorsqu'a été fait le pont (ou la traversée de route) juste en dessous de chez M. Mennet, il ne s'agissait pas d'un projet communal. C'est le Canton qui a décidé et géré les travaux. La Commune avait uniquement une conduite qui passait dans le bord mais tout le reste a été géré par le Canton.

M. le Conseiller André Mennet reprend la parole « Ce qui me chicane dans ce commerce c'est que je me suis rendu à la Commune, pour savoir. Or, on m'a dit qu'il n'y avait pas de projet dans le secteur. Je suis le seul qui n'est pas relié aux égouts, parce que j'ai du bétail, et une fosse à purin conséquente et tout va dedans. J'ai pris mon bâton de pèlerin et suis allé chez M. Vaccarello qui m'a répondu « *on ne fait pas, parce qu'il n'y a pas de projet* ». Mais mettre un tuyau en attente dans un pont qui est ouvert coûterait moins cher que casser la route après. Ça paraît logique ».

M. le Municipal Gilbert Regamey souhaite répondre. Lorsque M. le Conseiller André Mennet dit qu'il n'y avait pas de projet, notamment par rapport à M. Vaccarello, cela est vrai. « On ne peut pas dire aujourd'hui que vous allez vous relier aux égouts et mettre un tuyau qui ne sera peut-être pas à la bonne place quand on voudra le poser. Le jour où un projet arrive ou que vous voulez vous relier aux égouts, il faudra approcher la Commune et on étudiera le projet. En l'état, ce n'est pas un problème si on doit passer avec un pousse tube sous la route simplement pour faire passer un tuyau. Ça ne coûtera pas plus cher que d'en mettre un qui ne servira peut-être jamais ».

Mme la Conseillère Moira Simanis n'est pas certaine d'avoir tout compris ce qu'a dit M. le Conseiller André Mennet mais a cru comprendre qu'il parle de ses propres intérêts, puisqu'il habite dans le quartier concerné. Elle aimerait juste rappeler que, si c'était le cas, les conseillères et conseillers ne sont pas supposés être là pour discuter de leurs intérêts propres. Si tel était le cas, elle demande s'il entend se récuser lors de la votation.

M. le Conseiller André Mennet ne veut pas s'énerver mais relève que le conseil vient de débattre d'un préavis où il était question de Pro vélo et que la personne intéressée dans la commission ad hoc n'était autre que la rapporteuse, laquelle a peut-être perdu une occasion de se taire ... (rires).

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et, avant de passer au vote, donne lecture des conclusions du préavis 05/2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n°05/2016 du 20 juillet 2016,*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

DECIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 443'000.00 (quatre cent quarante-trois mille francs) HT pour la réalisation des travaux tels que décrits dans le préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*
4. *De donner à la Municipalité, si nécessaire, les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec l'inscription de servitudes et la modification de servitudes existantes.*

Le Président soumet le préavis au vote. Le préavis 05/2016 est accepté à l'unanimité.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

8.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les conseillères et les conseillers d'avoir accepté les deux préavis présentés. « On voit que c'est le premier conseil du début de législature ; c'est vrai que le débat était riche et animé ; je pense qu'il portera ses fruits sur certains points, la Commune ne pouvant pas - comme cela a été dit - répondre à tous les souhaits de tous les citoyens, mais on essaie néanmoins de faire le maximum ».

8.1.1 Administration communale - Greffe

En ce qui concerne l'administration communale, Mme la Syndique a le plaisir d'annoncer que le service du greffe va accueillir une nouvelle collaboratrice, dès le 1^{er} septembre 2016, en la personne de Mme Isabelle Juffer. Elle reprend ainsi le poste de Mme Caroline Guex qui a souhaité réorienter sa carrière professionnelle.

8.1.2 Aménagement du territoire

Concernant le plan de quartier Village Centre, Mme la Syndique annonçait, lors du dernier conseil de la législature 2011-2016, que ledit plan était à l'examen préalable au niveau des Services de l'Etat. En principe, le laps de temps pour obtenir une réponse est de trois mois. Or, à l'heure actuelle, il y a un Service de l'Etat, sur une quinzaine, qui n'a toujours pas répondu et cela malgré des demandes réitérées. Elle espère que les conclusions définitives seront bientôt à disposition.

8.1.3 Séances du Conseil communal pour 2017

Pour l'année 2017, les dates des séances du Conseil communal sont fixées aux lundis 3 avril, 26 juin, 2 octobre, 20 novembre et le vendredi 1^{er} décembre. Ces dates sont fixées sous réserve que les préavis soient prêts. Des dates pourraient être ajoutées en fonction des motions à traiter.

8.1.4 Invitation du 22 septembre 2016

Enfin, Mme la Syndique espère que les conseillères et conseillers seront nombreux au repas du 22 septembre 2016, auquel ils sont invités et où il est possible de débattre de tous ces éléments hors Conseil.

8.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

8.2.1 Détournement de la route d'Oron

M. le Municipal Gilbert Regamey avait prévu de parler du détournement de la route d'Oron, ce qui s'est fait. Il remercie les conseillères et les conseillers pour leur décision positive sur le préavis.

8.3 Informations données par M. Daniel Métraux

8.3.1 Les bâtiments

M. le Municipal Daniel Métraux attire l'attention de l'assemblée sur les travaux intervenus dans l'entrée de la salle des conférences. En effet, sur le sol a été posé un nouveau carrelage qui sera beaucoup plus facile d'entretien et qui est un peu plus joli que le sol précédent sur lequel des feux avaient été allumés.

Ces travaux ont également été l'occasion de faire poser une porte qui sera ouverte entre 6 h.00 et 20 h. 00, pour permettre l'accès aux cases postales, mais qui sera fermée la nuit.

8.3.2 Marché villageois

M. le Municipal Daniel Métraux rappelle que, le samedi 3 septembre 2016, se tiendra le marché villageois. De nombreuses choses très attractives étant prévues cette année, il espère y rencontrer bon nombre de conseillères et de conseillers et les en remercie d'ores et déjà.

8.3.3 ORPC - PC Lavaux

M. le Municipal Daniel Métraux annonce les changements au sein de l'exécutif pour la prochaine législature. Il était jusqu'alors au comité directeur de l'ORPC. Cependant et comme il y a un tournus officiel entre Savigny et Forel, c'est la Commune de Forel qui, cette année, représentera la Commune de Savigny au comité directeur. En revanche, il y a une assemblée régionale que M. Métraux présidera.

8.3.4 Le SDIS cœur de Lavaux – (pompiers)

Il y a également eu des changements au CoDir du SDIS, dont le nouveau président est M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal de Puidoux.

8.3.5 La Rame de Cully

Enfin, M. le Municipal Daniel Métraux rappelle qu'un groupe de conseillers s'est rendu, il y a une semaine, à la traditionnelle Rame à Cully. S'y présentent de plus en plus d'équipes de Communes, ce qui rend la tâche de plus en plus difficile. « Les temps sont de plus en plus ... (rires)... vous me voyez venir, voilà, je rame un peu. Cette année, il y avait neuf équipes, et celle de Savigny a fini cinquième. Il faut préciser qu'à part les deux premières équipes qui se démarquent, les autres sont très proches les unes des autres ». Il espère que l'année prochaine l'équipe de Savigny pourra gagner une ou deux places.

8.4 **Informations données par M. Louis Pipoz**

8.4.1 ASIJ

M. le Municipal Louis Pipoz indique que l'ASIJ a un nouveau responsable administratif en la personne de M. Nicolas Deprez qui prendra ses fonctions à la fin du mois de septembre 2016. De cette manière, le CoDir va pouvoir se décharger de toute une partie des activités qu'il ne devait pas prendre en charge directement. Il espère ainsi que le service concernant tout ce qui se rattache aux écoles pourra s'améliorer.

8.4.2 Travaux

S'agissant des travaux de Mézières et de Servion, le *timing* est actuellement respecté. Les nouvelles salles de classe de Mézières, la nouvelle bibliothèque et le réfectoire devraient être prêts au 1^{er} janvier 2017. S'agissant de Servion, le nouveau collège devrait être opérationnel à la rentrée scolaire 2017-2018.

8.5 Informations données par M. Jean-Claude Rochat

8.5.1 Dossiers - sources - travaux

M. le Municipal Jean-Claude Rochat souligne qu'il reprend gentiment mais rapidement les dossiers de son prédécesseur Jacques Ochs. Par ailleurs, il s'est attardé à visiter son domaine, à savoir toutes les sources et les captages que compte le territoire. Ils sont nombreux et M. Rochat se fera un plaisir de les faire visiter aux personnes intéressées qui le lui demanderaient. Il remercie également les conseillères et les conseillers pour l'acceptation du préavis. En effet, ces travaux sont nécessaires tant au niveau de l'entretien qu'à celui du maintien d'un réseau de bonne qualité.

8.5.2 ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois)

M. le Municipal Jean-Claude Rochat rappelle qu'il est, depuis le 18 août, dans le CoDir de la Police Est Lausannois, qui se compose comme suit :

- Jean-Marc Chevallaz, Président (Municipal à Pully)
- Gérald Fontannaz, Vice-président (Municipal à Paudex)
- Nathalie Greiner-Meylan (Municipale à Belmont-sur-Lausanne)
- Gil Reichen (Syndic de Pully)
- Jean-Claude Rochat (Municipal à Savigny)

8.5.3 Vitesse et smiley ☺ ☹ ☹

Pour revenir sur la discussion de la route d'Oron, et si cela peut rassurer certaines personnes, M. Rochat propose de faire la demande afin que le smiley qui se trouvait, ces derniers temps, sur la route de Lutry soit posé plus fréquemment à l'entrée du village. En effet, ce smiley agit beaucoup sur la vitesse. Enfin et comme petit rappel, M. Rochat indique que la route de Chexbres a un coefficient de dépassement de vitesse de 20%, ce qui est assez important. Il invite les membres de l'assemblée à être prudent.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

9.1 Jetons de présence

Le Président prend la parole et indique que, lors de la séance du Bureau du 20 juillet 2016, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2016 n'était pas encore finalisé. Ce procès-verbal concernant une séance de la législature 2011-2016, c'est la Présidente sortante, Mme Moira Simanis qui a supervisé sa rédaction et l'a signé. Ce n'est que le mercredi 24 août 2016, en préparant la séance de ce soir, que le Président a découvert son implication dans la problématique de l'utilisation des jetons de présence. Il fait ainsi référence aux trois dernières lignes de la page 19 et à l'antépénultième paragraphe de la page 21. Le Président aimerait rassurer M. le Conseiller Bernard Borloz, en ce sens qu'il n'a pas voulu occulter ce sujet, lequel a d'ailleurs été évoqué lors de la séance du Bureau du 20 juillet dernier. Lors de la séance du Conseil du 20 juin 2016, le Président avait retenu de la discussion que cette question serait reprise lors de première séance du Conseil communal de la nouvelle législature. « Et afin d'apporter un premier élément de réponse, je peux vous dire qu'à ma connaissance, rien ne s'oppose à ce que chaque conseillère et chaque conseiller dispose de ses jetons de présence comme bon lui semble. Ceci étant dit, le rôle du Président n'est pas de débattre mais de diriger la discussion, laquelle est dès lors ouverte ».

M. le Conseiller Alain Perreten relève qu'en effet le débat avait été chaud, voire brûlant et qu'il ne serait pas forcément sain de relancer polémiques et échanges partisans ou oppositionnels. Toutefois, il lui semble de son devoir d'intervenir et de préciser quelques points et surtout, il l'espère, retenir la meilleure attention de l'assemblée. Dans un premier temps, il n'y a aucune velléité de supprimer ces instants de bonne convivialité et de partage que ce soit lors de repas, sorties, ou autres. Que cela soit clair et définitif. Cependant, dans un second temps, il se doit de transmettre un extrait d'un arrêt du Conseil d'Etat du Canton de Vaud du 1^{er} février 2012, dans un recours déposé par un conseiller d'une proche commune.

Arrêt précité, page 4, considérant 2, lettre b :

« L'art. 29 al. 2 de la Loi sur les communes prévoit que, sur proposition du bureau, le conseil communal fixe les indemnités des membres du conseil, du président, du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier. Il est ainsi prévu par la Loi sur les communes que les conseils communaux sont compétents pour la fixation des indemnités de leurs membres. Cette disposition ne les autorise toutefois pas à statuer sur l'utilisation des indemnités de conseillers. Les dernières recommandations cantonales à l'intention des communes rappellent d'ailleurs, dans ce sens, *« le conseil ne se prononce que sur le principe du versement et de la quotité des indemnités. Il ne peut en revanche en décider l'affectation laquelle relève de la volonté individuelle de chaque personne concernée (citation Canton Commune n°23, septembre 2011, p. 7) »*. Dans une récente décision, le Conseil d'Etat a confirmé que les conseils communaux ne pouvaient disposer, comme bon leur semblait, des indemnités dues aux membres du conseil. Il a ainsi annulé la décision d'un conseil communal précédent portant attribution des indemnités de ses membres à l'organisation d'un banquet (décision du Conseil d'Etat du 2 novembre 2011 dans la cause contre le Conseil communal de Moudon). La jurisprudence qui précède est directement applicable au cas d'espèce. Le Conseil communal ainsi de Bourg-en-Lavaux ne pouvait pas décider de l'attribution des indemnités dues à ses membres en vue de financer la course de fin de législature et/ou le repas de chaque fin d'année du conseil communal ».

Au vu de ce qui précède, il n'y a donc plus lieu de débattre en la matière, étant entendu que notre conseil ne dispose d'aucune compétence et que dite pratique est ainsi illégale. « Si une décision devait tomber, par le seul recours d'un membre parmi nous, un membre de ce conseil, un recours au Conseil d'Etat la ferait immédiatement annuler, ce qui ne manquera pas d'arriver, malheureusement avec frais, émoluments et dépens à la charge du Conseil communal comme le stipule le Conseil d'Etat à la fin de son arrêt, plusieurs milliers de francs. Je vous suggère ainsi de confirmer votre intérêt à ce que le Bureau du conseil organise, comme précédemment, une manifestation sympathique prévue ou autre mais qu'effectivement les coûts soient assumés individuellement par chaque participant inscrit et que dès lors, les indemnités et jetons de nos présences au Conseil communal soient intégralement versés - comme le Président l'évoquait - à chaque fin d'année à chaque conseiller respectif. Je vous remercie de votre attention ».

M. le Conseiller Marc Cornut est bien d'accord qu'il y a la loi, le Canton, etc. mais c'était une coutume qui, à l'origine, provenait d'une décision prise à l'unanimité. Cela permettait de se rencontrer, d'avoir un peu de cohésion, de discuter de choses et d'autres, de fraterniser par là même avec la Municipalité. Ce sont des moments de convivialité ; il s'agissait d'une longue tradition et il trouve dommage qu'elle se perde. Il trouve cela malheureux en rapport aux cent francs par an que représentent les jetons, même s'il admet que certains peuvent en avoir besoin. « Pourquoi perdre cette tradition ? C'est parce qu'il y a autre chose là derrière que la loi, parce que la loi du Canton ça fait longtemps qu'elle existe.

C'est une tradition qui disparaît. Entre ceux qui gardent leurs jetons, qui les reprennent ou qui les laissent dans la caisse, il semble qu'il ne va pas y avoir deux menus différents, mais je vois mal les conseillères et les conseillers qui ont touché leurs jetons (bien que peut-être tout le monde les touchera) payer chacun leur part et si chacun doit payer je doute qu'il y ait beaucoup de monde et j'ai bien peur que toutes ces choses s'annulent. Il y a eu des histoires dans certaines communes, c'est vrai et je me souviens de l'exemple de Moudon où il avait été dit qu'il s'était fait une orgie mais je ne crois pas que ce soit avec cent francs par année. Si on met soixante francs par an pour le souper, restent quarante francs, qui donnent deux cents francs au bout des cinq ans pour faire une sortie d'une journée, un moment bien agréable à passer ensemble et à faire un tour de pays et ce serait bien dommage que ça n'ait plus lieu. Je ne sais pas comment va se faire la votation, si c'est uniquement pour toucher nos jetons de présence ou si ceux qui ne sont pas d'accord les touchent, je ne sais pas s'il y a deux vitesses. S'il n'y a qu'une vitesse et bien moi je suis pour maintenir la tradition, mais bien sûr s'il le faut on fera différemment ».

M. le Conseiller Alain Perreten affirme être autant pour les traditions que M. le Conseiller Marc Cornut et - dans les propos qu'il a tenus et dans lesquels il a tenté d'être le plus complet possible - il considère qu'il n'y a pas lieu de rompre avec la tradition, bien au contraire. « Et maintenant que j'entends que si on peut - par le Bureau du conseil - envisager des orgies, mais votre serviteur sera peut-être le premier à y participer. Ceci étant dit, c'est simplement sur le fait de la compétence du Conseil, donc il n'y a même pas lieu de poursuivre un débat, ni de faire voter quoi que ce soit. Par contre, encore une fois, la tradition maintient l'organisation de soupers et de sorties et je m'en réjouis ».

Mme la Conseillère Catherine Rollandin aimerait, au vu de son expérience au sein du Conseil communal de Lutry, faire une parenthèse et expliquer comment les choses se faisaient. Les conseillères et conseillers touchaient évidemment des jetons pour leur présence aux séances du Conseil. Ces indemnités étaient toutefois moins élevées que celles perçues à Savigny, soit quinze francs au début, puis ensuite vingt. Mme Rollandin ne sait pas si le calcul permettait par conséquent d'offrir le repas, mais le repas était offert. Elle relève encore que c'était un moment magnifique d'échanges hors conseil, de façon plus spontanée et conviviale et qui est apprécié de tous. Elle souhaite savoir si la question n'est ainsi que financière et s'il y a d'autres pistes à trouver.

Mme la Conseillère Moira Simanis souligne qu'elle a également lu les arrêts cantonaux mentionnés par M. le Conseiller Alain Perreten. Elle est tout à fait d'accord sur le fait qu'on ne peut pas faire voter l'assemblée sur le sort des jetons tout comme il est tout à fait clair que l'on ne peut pas empêcher les conseillères et les conseillers de toucher leurs émoluments. Elle se permet cependant de rappeler que rien ne figure dans le Règlement communal sur l'obligation pour le Bureau ou le/la secrétaire du Conseil, d'assumer l'organisation de ces repas. Or, ce travail d'organisation sera d'autant plus lourd puisqu'il faudra encaisser les montants nécessaires auprès de tout le monde. Dès lors, et puisque tous semblent vouloir maintenir cette tradition pour la cohésion du Conseil, elle suggère que, chaque année, un ou deux volontaires prennent sur eux d'organiser ce repas et se chargent de collecter l'argent auprès des membres du Conseil. Cette solution résoudrait tous les problèmes.

Mme la Conseillère Sandra Feal n'ose pas croire que ce petit changement d'affectation change à ce point l'envie, visiblement partagée, d'avoir des moments conviviaux. En la matière Mme Feal croit que nous sommes tous occupés à d'autres fonctions ailleurs et n'arrive pas non plus à imaginer la surcharge ou le différend que cela peut représenter en termes d'organisation, à partir du moment où, comme auparavant, il faut s'inscrire.

« Il me semble que c'est la moindre des politesses que de s'inscrire à un événement et d'annoncer sa présence ou son absence qui parfois est justifiée, par ailleurs, c'est pas qu'on a juste envie de courber, parce qu'on a pas envie de croiser ses collègues du Conseil communal, c'est juste qu'un événement privé peut subvenir et qu'on ne peut pas participer à un événement. Pour moi, visiblement, et de ce qu'on entend de tous bords, anciens comme toute nouvelle que je suis dans ce Conseil, j'exprime très fortement mon attachement au fait qu'il y ait des moments conviviaux qui s'organisent, que ceux-ci soient organisés comme ils l'étaient précédemment, à savoir sur la base d'une inscription, qu'ils soient maintenus et je n'ose pas croire non plus qu'en fait c'était une épargne forcée qui faisait la réussite de cet événement-là. J'ose espérer que mes prédécesseurs et tous ceux qui ont siégé avant moi de longue date dans ce Conseil participaient à cet événement non pas parce qu'on leur avait ponctionné leurs jetons de présence, mais bien parce qu'ils avaient la fibre d'un esprit collégial du Conseil communal qui se ressent de manière très forte dans ces moments-là ».

M. le Conseiller Célien Cornut est épaté de constater que tous ont envie de continuer à garder ces traditions et que ça se discute. « Restons où on en est, point ».

Mme la Conseillère Moira Simanis souhaite apporter une réponse à Mme la conseillère Sandra Feal. « Sur les grandes lignes, vous avez raison mais, expérience faite, et la présidente avant moi tout comme l'ancienne secrétaire du Conseil (puisque les autres ex-présidents ne sont plus dans ce Conseil) pourraient le confirmer, le petit problème est qu'à chaque organisation de chaque repas, chaque sortie, il y a eu des petits montants, des conseillers qui oublient de venir à la sortie ou quelques boissons de plus qui sont consommées, ça fait cinquante francs ici, cinquante francs là, il y a toujours eu, chaque fois, des petits montants que la caisse du Conseil communal a assumé pour payer le tout, mais il n'y a pas de raison pour que ce soit les membres du Bureau, ni le/la secrétaire qui doivent être financièrement responsables pour ces petits montants qui s'ajoutent chaque fois aux frais. C'est un petit détail mais s'il y a des volontaires qui assument la responsabilité d'organiser, pour moi, ils assument cette responsabilité aussi, mais on ne peut pas coller ça, ce n'est pas dans le règlement, comme job pour les personnes qui sont au Bureau. C'est tout ce que je veux dire ».

Mme la Conseillère Josée Martin a bien entendu que la fête de Noël était importante pour tous. Il lui semble avoir aussi entendu que peut-être l'automaticité ou la ponction d'office des jetons de présence pour des fêtes et des sorties risque de ne pas avoir un long avenir, puisqu'au vu de ce qui a été dit cela ne devrait pas se faire. Néanmoins, elle continue à espérer qu'une solution sera trouvée. Elle n'arrive pas à imaginer non plus que l'on doive payer pour le repas de Noël qui est quand même un remerciement à la fois aux conseillers communaux, à toutes les personnes qui s'engagent pour cette Commune. « Je pense qu'il faut qu'on trouve une solution - peut-être que ça va être un peu de la fondue moitié-moitié - du type tout le monde s'accorde ici à ce qu'une fois par année on va verser disons pour deux séances de jetons de présence, c'est-à-dire cinquante francs, on les verse tous, quiconque vient ou pas au repas de Noël, ça ne change rien, ça fait partie de la convivialité et on sait qu'on va le mettre ici et, deuxièmement, peut-être que la Municipalité ou le budget communal peut faire un geste parce que c'est souvent tout de même conçu comme une habitude, disons dans les communes, de pouvoir aussi encourager ces moments de convivialité. Alors cherchons des solutions et des pistes qui soient encore différentes de celui qui vient, qui paie. Ce serait un peu dommage je pense par rapport à toute l'histoire et par rapport aux habitudes qui ont été évoquées tout-à-l'heure ».

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond à Mme la Conseillère Josée Martin que la Municipalité, soit le contribuable, et peut-être que tout le monde ne le sait pas, participe au repas. En particulier, elle règle le montant concernant les boissons. Ainsi, la participation municipale est déjà effective. Elle espère donc qu'une solution sera trouvée pour les jetons.

M. le Conseiller Alexandre Monod aimerait rappeler que le Conseil dispose encore d'un fonds de caisse, datant du temps de M. Cornut père (rires) enfin des législatures précédentes, et qui doit être de l'ordre de trois mille francs. Ce fonds de caisse est là, et en cas de décision négative, il devra aussi être distribué.

M. le Conseiller Alain Perreten espère intervenir pour la dernière fois. Il souhaite surtout rappeler que l'affectation des jetons n'est pas du choix des conseillers. Cette question ne peut être débattue. « Enfin, et pour simplifier les choses, si cela est vraiment une tâche insurmontable dans le cadre du Bureau du Conseil, et pour éviter la proposition de Mme la Conseillère Josée Martin, il ne faut pas envisager des montagnes d'organisation ou des complexités pour gérer cette petite somme d'argent. Si vous le souhaitez vraiment, pour vous soulager encore plus, je suis prêt à m'investir pour organiser le repas de fin d'année, soit cette prochaine fois pour aider le Bureau du conseil ; pour les questions d'orgies ça je verrai ».

M. le Conseiller Alain Perreten se voit d'ores et déjà remercié par le Président pour son aide.

9.2 Motion « Des patrouilleurs scolaires à Savigny »

Le Président indique ensuite avoir été informé par message électronique de M. le Conseiller Philippe Grosfillier, qu'il déposerait ce soir une motion. Il souhaiterait savoir si cela est toujours d'actualité. Comme tel est le cas, il lui donne la parole.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier indique, qu'en vertu des dispositions des art. 72 et 73 du Règlement du Conseil communal, il dépose la motion intitulée « Des patrouilleurs scolaires à Savigny ». Il en donne lecture.

Motion « Des patrouilleurs scolaires à Savigny »

*Madame la Syndique, Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Président du Conseil Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et
Conseillers Communaux,*

La sécurité routière constitue l'une des préoccupations majeures de toute la population. Et quand il s'agit de celle des enfants, nul n'a le droit d'ignorer cette problématique.

Les abords des écoles, les transports scolaires relèvent de diverses responsabilités. Mais les traversées de route, a fortiori par exemple, pour rejoindre un bâtiment scolaire ou un bus impliquent clairement celle de l'Autorité. Il est question ici, notamment, du passage sis entre la Maison de Commune et le collège de Savigny et celui situé perpendiculairement au restaurant « Chez Marco », en direction du Forum. Il n'est pas admissible de se retrancher derrière l'avis d'un représentant de l'Etat, pour dégager ladite responsabilité.

Certains membres du Conseil Communal ignorent sans doute que depuis la rentrée 2015-2016, un groupe de parents s'est constitué d'abord à titre privé à Savigny, puis dans le cadre officiel de l'Association des Parents d'Elèves (APE) avec des parents d'autres communes. Le but a été de faire le tour des nombreux problèmes rencontrés notamment en matière de sécurité et de transports et de coordonner nos efforts pour les résoudre avec les autorités compétentes.

A Savigny, nous avons eu deux réunions (l'une en décembre 2015, l'autre en avril 2016) avec Madame Weidmann Yenny et Monsieur Pipoz au cours desquelles nous avons fait part de nos préoccupations en matière de sécurité et notamment proposé la mise sur pied d'un service de Patrouilleurs scolaires à proximité de l'école de Savigny. Des parents d'élèves étaient même volontaires pour endosser ce rôle. Nous souhaitons néanmoins que l'organisation soit faite au niveau de la Commune afin de pérenniser ce service et le rendre indépendant des parents qui soit peuvent quitter la Commune ou alors être moins disponibles ou concernés quand leurs enfants grandissent ou changent d'établissement scolaire.

Malheureusement, cette demande est restée sans effet ni réalisation concrète pendant l'année scolaire 2015-2016 ni pour 2016-2017 comme nous avons pu le constater le lundi 22 août 2016.

Or, depuis cette récente rentrée scolaire d'août 2016, de plus jeunes enfants encore (classes 3P) sont scolarisés dans la Maison de Commune. Il est donc d'autant plus important de prévoir des moyens permettant d'assurer un cheminement sécurisé des enfants dans notre village pour l'accès aux bâtiments scolaires et aux bus.

La majorité des moyens sont à notre disposition et ont été utilisés par d'autres Communes. Par exemple :

-) la formation des Patrouilleurs est prévue et offerte par la Police,*
-) le matériel fourni par le TCS et d'autres organismes,*
-) une assurance particulière (accidents et RC) peut être contractée auprès du Bureau de Préventions des Accidents (BPA).*

Il n'y aurait ainsi guère que l'organisation, le faible coût de défraiements et bien entendu le recrutement de personnel pour tenir ces postes.

Mais pour le recrutement, des pistes existent : des retraités, des parents qui restent à leur domicile, des jeunes adolescents, voire même des écoliers de Savigny. De plus, depuis le 1^{er} juillet 2016, la Loi sur le Service Civil a été révisée et des « civilistes » peuvent maintenant être engagés comme renfort dans les activités parascolaires. Nul doute qu'il y a là un réservoir de personnes dans lequel on trouvera sans nul doute un nombre suffisant de candidat(e)s.

Il n'y a donc finalement que l'organisation à concevoir et à assurer les très faibles coûts. Un tel projet serait tout à l'honneur de la Municipalité et marquerait une volonté politique qui serait très favorablement accueillie et appréciée par toute la population de Savigny.

EN CONSEQUENCE

Par ces lignes, en exerçant mon droit d'initiative au sens des articles 72 et 73 alinéa 2 du Règlement du Conseil Communal, je dépose la présente motion en requérant de la Municipalité de Savigny la mise en œuvre d'un service de patrouilleurs scolaires, au minimum pour la traversée Maison de Commune - collège de Savigny, et devant le Café « Chez Marco » en direction du Forum.

Je vous remercie pour votre attention et ne doute pas du soutien du Conseil Communal. Je suis bien sûr à votre disposition pour vous communiquer toute information pertinente que je possède et, cas échéant, à la disposition de la Municipalité pour l'aider dans la réalisation de ce projet.

Le Président remercie M. le Conseiller Philippe Grosfillier.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier souhaite pouvoir compléter quelques points formels, à savoir que, selon lui, les conditions de recevabilité de la motion sont remplies et qu'il n'y a pas de condition d'irrecevabilité selon l'art. 74 al. 5 du Règlement du Conseil communal. S'agissant du traitement de la motion, il demande un traitement immédiat en raison de l'importance et de l'urgence et ainsi donc, par dérogation à l'art. 74 al. 2 du Règlement du Conseil communal que cette motion ne soit pas reportée à la prochaine séance du Conseil. Il rappelle que la séance du mois d'octobre a été annulée et qu'elle ne sera pas re-convoquée pour cette motion. Or, il serait dommage d'attendre. Aujourd'hui la vigilance est maximale ; de nombreux parents accompagnent encore les enfants à l'école et, pendant la première semaine, les maîtresses aident les enfants à traverser la route, ce qui n'est plus le cas maintenant. Le risque va augmenter avec les semaines à venir, quand les enfants seront laissés seuls pour leurs déplacements. Il faut donc agir maintenant, préventivement et non pas demain quand il sera trop tard.

Le Président remercie à nouveau M. le Conseiller Philippe Grosfillier pour son intervention et le prie de bien vouloir lui remettre un exemplaire de sa motion. Il se tourne ensuite vers la Municipalité.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny estime, elle aussi, que la motion est recevable et relève encore que le Conseil devra statuer au niveau de la décision finale. Mais à côté de ça, il y a tout l'aspect organisationnel de ce service. En effet, comme déjà discuté, si l'organisation de ce service est tenue par des parents, il y a une notion de responsabilité importante. Les parents qui se porteraient volontaires, dès le moment où ils s'engagent, devront vraiment être partants et assurer leur présence. Mme la Syndique souhaite ainsi savoir quelle est la demande précise de la motion ? S'agit-il de mettre en place des patrouilleurs scolaires externes, ce qui rendrait la question plus simple ou, comme cela avait été discuté lors de l'une des deux séances, des parents souhaitent-ils participer ? et cela implique des degrés supérieurs dans les responsabilités engagées.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier constate avec plaisir que la réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny est plutôt positive ou, en tous les cas, elle n'est pas « non cela ne nous intéresse pas ». S'agissant du réservoir de personnes, il y a les différentes pistes qu'il a proposées. Si des parents étaient intéressés l'année passée, cela a changé pour certains d'entre eux cette année ; soit leurs enfants ne sont plus dans le village mais à Forel et prennent le bus scolaire. Il serait probablement nécessaire, s'agissant des parents, de faire un appel ou une communication dans le cadre de l'école pour que tous les parents qui ont leurs enfants scolarisés soit dans la maison de Commune soit au collège aient cette information. Ensuite, s'il ne devait pas y avoir assez de volontaires ou si la Municipalité ne souhaite pas impliquer des parents dans cette démarche, il y a d'autres possibilités, notamment ceux qui font du service civil. Quant à la responsabilité, à partir du moment où les gens sont formés, le BPA Bureau de prévention des accidents donne des moyens d'assurances accidents et responsabilité civile ; donc la couverture n'est pas une couverture privée mais une couverture faite par une assurance spécifique pour cela. Toutes les personnes qui seraient impliquées auraient une assurance spécifique contractée pour ça. Pour l'engagement, il a parlé avec M. Morier, policier qui était là ces jours, il s'est occupé de cela pendant plusieurs années à Epalinges. Il était justement responsable des patrouilleurs scolaires ; « il a tous les trucs et est au courant de tout. Il est clair que demander aux gens un engagement d'une année présente des contraintes mais quand on le fait on va jusqu'au bout ».

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique qu'elle préférerait presque que M. le Conseiller Philippe Grosfillier formule qu'il est nécessaire d'instaurer des patrouilleurs scolaires sur la Commune de Savigny. Si tout semble clair au niveau assurances accidents et RC, au niveau purement organisationnel, que se passe-t-il si un parent ne vient pas. De quel volet contractuel il s'agira avec les parents ou autres. Ainsi, et même si la piste des parents a l'air assez conciliante, il faut encore qu'elle soit possible dans les faits. Mme la Syndique préférerait dès lors que la motion soit reformulée et mentionne « Nous souhaitons que des patrouilleurs scolaires soient engagés pour effectuer cette tâche ».

M. le Conseiller Philippe Grosfillier décide de maintenir la motion tel que présentée en demandant à la Municipalité de s'occuper de cette organisation. « Pour les *back up* comme on dit en langage moderne, M. Morier m'avait dit qu'il fallait au minimum deux à trois personnes par poste au cas où il y aurait une maladie, une absence. Bon les vacances scolaires ne comptent pas puisqu'il n'y a pas d'élèves, donc c'est deux voire trois personnes par passage piéton, et puis c'est organisé comme cela et ça marche ».

Le Président informe en particulier M. le Conseiller Philippe Grosfillier que la proposition déposée séance tenante sera traitée lors la prochaine séance. Cela ressort de l'art. 74 al. 2 du Règlement du Conseil Communal. Cependant, M. Grosfillier ayant demandé une dérogation, le Président se tourne vers la Municipalité pour savoir si elle veut donner son avis. Le sujet étant tout de même complexe, le Président estime qu'il est difficile de prendre une décision ce soir.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise que si la dérogation sollicitée est acceptée - et elle comprend bien qu'elle telle dérogation soit formulée compte tenu de la rentrée scolaire - selon l'option qui sera prise, cela nécessitera un dépassement du budget qui sera traité soit dans un crédit complémentaire, soit dans le cadre du budget 2017.

Mme la Conseillère Lara Graz souhaite faire partager son expérience de jeune villeneuvoise lorsqu'elle était, à l'époque, patrouilleuse scolaire. Elle avait reçu cette formation de la police. Cela avait été une expérience extrêmement enrichissante qui n'avait rien coûté à la Commune si ce n'est les heures de formation dispensées par la police et un peu d'organisation pour la Commune, le matériel étant fourni par le TCS. « La sécurité de nos enfants a déjà visiblement été reportée puisque la demande a déjà été faite l'année dernière et que cela n'a toujours pas été traité et on souhaite encore une fois reporter ce soir ce vote à une séance qui serait pour l'année prochaine et donc rien ne serait entrepris certainement avant la rentrée 2017. Je pense que si une dérogation est possible elle serait certainement souhaitable pour qu'au moins les démarches soient commencées, débutées déjà cette année et que vraiment les choses soient sur pied au plus vite pour la sécurité des enfants et des petits enfants de toute la Commune de Savigny ».

Le Président remercie Mme la Conseillère Lara Graz et précise que la prochaine séance du Conseil communal est agendée au lundi 21 novembre 2016 et qu'il compte traiter cette motion à cette date-là.

M. le Conseiller Alain Perreten lit une partie de l'art. 75 du Règlement du Conseil communal, à savoir :

« Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le Président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération ... » et je crois que là un certain consensus se dégage,

« Il peut soit :

[M. Perreten passe directement à l'alinéa 2]

2. prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier » ce qui serait le cas.

En l'occurrence, le Conseil doit se prononcer sur l'acceptation de la motion et, comme il semble se distinguer un accord de reconnaissance pour la Municipalité, la Municipalité avec le Président peut la prendre en considération immédiatement et renvoyer la proposition pour étude et organisation avec naturellement la fixation d'un délai particulier pour la traiter et non pas encore attendre le débat du prochain Conseil pour développer la motion en l'occurrence.

Le Président remercie M. le Conseiller Alain Perreten.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher appuie la proposition du Président du Conseil communal de respecter la procédure usuelle, ce qui permettra à chacun de prendre position de manière étudiée et posée et non pas dans l'émotion.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier répond que « l'émotion viendra après, lorsque vous aurez un accident sur les bras ; je vous laisserai, à ce moment-là gérer la vôtre. Je trouve dommage que l'on reporte ce débat à une date au mois de novembre alors que les faits sont là, les problèmes sont là aujourd'hui et c'est assez simple à comprendre, je pense que chacun des conseillers ici comprend de quoi il s'agit et la problématique. Le fait de renvoyer à la Municipalité, selon l'art. 75 al. 2, cette motion on peut la décider ce soir, il n'y a pas besoin d'attendre le 21 novembre. Ça ne va rien changer ».

M. le Municipal Louis Pipoz comprend bien que la sécurité est prioritaire. Concernant le passage piéton qui se situe entre le bâtiment communal et les arrêts de bus, il y a quand même quelques mesures qui ont été prises. Entre autres, dès la rentrée scolaire, la présence tous les jours de la police. Il rappelle que ce passage piéton est équipé d'un feu clignotant et de barrières décalées, ce qui veut dire qu'un enfant ne peut pas se jeter sur la route. Il ajoute encore que la police a effectué à cet endroit un contrôle de vitesse, entre le 27 mai et le 2 juin 2016. Dans le sens montée, ce sont mille huitante-quatre véhicules qui ont été contrôlés ; leur vitesse moyenne était de 33,3 km/h. Dans le sens descente, donc en direction du giratoire du centre du village, ce sont neuf mille six cent soixante et un véhicules qui ont été contrôlés ; la vitesse moyenne était de 40 km/h. Vu le résultat du contrôle - et il s'agit-là de la conclusion de la police - il n'y a pas d'obligation légale d'apporter des modifications quant à la configuration des lieux. Ceci aurait été nécessaire si le résultat du VS85 était supérieur à 58km/h. Ce sont quand même des éléments qui permettent de patienter en tous cas jusqu'au prochain Conseil. « Je prends bonne note de vos soucis et je vous rappelle que la police intervient régulièrement et qu'elle va continuer de le faire et que nous avons même fait des arrangements, c'est-à-dire que le Service de la voirie est très attentif au fait que les arbres et les fleurs ont été coupés, parce qu'il est vrai que lorsqu'on regarde avec les yeux d'un adulte ou d'un enfant n'a pas la même vision. On a donc arrangé, je dirai l'aspect floral, pour que les enfants aient une vision la plus large possible. Des mesures ont donc été prises et le service de la mobilité, qui a analysé tous nos passages piétons, n'a aucune recommandation supplémentaire à faire concernant lesdits passages au niveau du village ».

Mme la Conseillère Moira Simanis aurait aimé savoir pourquoi - si M. le Conseiller Philippe Grosfillier tenait absolument à ce que le sujet soit débattu ce soir - n'a-t-il pas déposé sa motion dix jours avant la séance, comme cela est prévu par le Règlement du Conseil communal. « Le Règlement est bien clair ; c'est le Conseil qui statue ; les règles sont là, s'il tenait absolument à l'urgence de cette motion, que je ne conteste pas, pourquoi n'a-t-il pas suivi les règles en déposant sa motion dix jours avant. Pour moi, on ne peut pas statuer, en tant que conseillère, sans avoir vu sa motion par écrit et eu le temps de délibérer. Sa motion me paraît *a priori* intéressante, mais c'est complexe, on n'a même pas eu droit à une copie par écrit, on a juste entendu lire les quelques phrases et ce n'est suffisant pour traiter avec sérieux une motion si complexe. C'est pour cela - et tout le monde a avec soi son règlement - que je vous recommande de lire en détail les articles 73, 74 et 75 ».

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite encore s'exprimer au sujet de la dérogation.

Mme la Conseillère Nicole Félix, admettant que cela ne suit pas le règlement, suggère que pour la bonne cause le Conseil fasse une exception. « Ou alors, j'ai une solution encore un peu plus bizarre, ne pourrait-on pas traiter ce soir cela comme une interpellation si cinq membres le souhaitent et en plus déposer la motion ? »

Le Président prie l'assemblée de l'excuser, celle-ci sachant bien qu'il est « tout frais émoulu » pour ce poste et qu'il n'a pas de réponse immédiate à donner. Ce qu'il peut envisager serait le vote sur la dérogation elle-même afin d'avoir une vision de la position du Conseil, tout en n'étant pas certain que l'on puisse voter en ayant bien en tête de quoi il s'agit.

M. le Conseiller Célien Cornut aimerait rappeler qu'il y a un règlement, qu'il s'agit de lois et que tous les conseillers ont été assermentés pour les appliquer et non pour tenter de les détourner.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier répond à M. le Conseiller Célien Cornut « si vous insinuez que j'essaie de détourner les conseillers du droit chemin, en demandant une dérogation à un article, vous faites erreur. Et puis là pendant quelques années vous avez aussi violé la loi avec vos jetons de présence et l'attribution que vous en avez fait, on en a parlé il n'y a pas tellement longtemps, d'accord ? »

Le Président demande le silence.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier poursuit « j'ai clairement identifié l'article et je demande une dérogation à cet article que je sais lire, j'ai lu le Règlement du Conseil communal Mme Simanis, je demande simplement une dérogation puisque je sais que la façon de procéder n'est pas en conformité avec le règlement, c'est tout ».

M. le Conseiller Célien Cornut indique « si un don de ma personne est hors la loi, je trouve ça dommage ».

M. le Conseiller Bernard Borloz pense que l'on s'égare un petit peu. Il aimerait juste une précision pour comprendre simplement le règlement, tout le monde ayant l'air de parfaitement connaître motions, interpellations, etc. « Comme je l'ai compris, si on ne rejette pas cela veut dire que la motion, telle que proposée par M. le Conseiller Philippe Grosfillier, va être donnée à la Municipalité. La Municipalité devra revenir, dans une séance ultérieure, avec un projet sur lequel ensuite on va pouvoir débattre si oui ou non on va entrer en matière sur le sujet. Donc j'ai l'impression que beaucoup de personnes pensent ici que l'on va débattre sur « oui » ou « non » on veut ou on ne veut pas de patrouilleurs scolaires. Or, je crois que ce n'est pas le cas, on attend simplement que le Conseil renvoie cette motion le plus vite possible à la Municipalité pour qu'elle puisse statuer et ensuite revenir avec un projet le plus rapidement possible. Je ne crois pas que l'on va débattre maintenant sur les patrouilleurs scolaires et décider ce soir si oui ou non on veut des patrouilleurs. Peut-être que vous pourriez me préciser si j'ai bien compris ».

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souligne que, lors de la séance du 21 novembre prochain, la Municipalité ne va pas juste revenir les mains vides et attendre de savoir si les conseillers sont pour ou contre des patrouilleurs. Il y a des options qui seront présentées et qui pourront amener les conseillers à débattre sur le sujet et s'ils considèrent que cela est important ou pas. S'adressant à Mme la Conseillère Lara Graz, Mme la Syndique dit être intéressée de savoir comment cela fonctionnait à Villeneuve, au vu de son expérience. Etaient-ils tous des bénévoles ? Quoiqu'il en soit, et surtout, elle répète que la difficulté réside dans la gestion. « C'est un peu comme le repas du Conseil, on pense toujours que c'est facile à faire. Or, dans la pratique qui s'occupe de la gestion, qui va appeler celui qui n'est pas là, celui qui manque ou qui est malade, celui qui a oublié de dire qu'il était malade, etc. Donc, oui, cela m'intéresse d'entendre votre expérience, comme vous l'avez vécue à Villeneuve, mais je ne suis pas persuadée que le bénévolat est viable sur le long terme, alors tant mieux si ça fonctionne ; il est clair que vous pouvez fédérer beaucoup de monde dans ce domaine au niveau du bénévolat, mais si cela a un coût, effectivement, cela sera un crédit complémentaire qui devra être approuvé par le Conseil et/ou alors intégré au budget 2017. On n'est pas toujours libre de faire ce que l'on souhaite ».

M. le Conseiller André Mennet admet ne pas connaître la situation de M. le Conseiller Philippe Grosfillier mais précise ce n'est pas la première fois que la problématique des enfants dans le village vient sur le tapis. « A l'époque j'étais Municipal et la problématique était déjà venue. On avait donné la possibilité à ceux qui le voulaient de venir eux-mêmes le faire et bien personne ne s'est jamais avancé ».

Le Président interroge l'assemble « Est-ce que quelqu'un demande que l'on vote sur la dérogation ? »

M. le Conseiller Philippe Grosfillier maintient sa demande de dérogation à l'art. 74 al. 2. Il souhaite que la motion soit traitée dans l'instant pour l'envoyer, idéalement, immédiatement à la Municipalité et non pas à une commission, afin que la question soit traitée rapidement et qu'un projet de la Municipalité puisse rapidement être mis sur pied. « Si on reporte à la prochaine séance du Conseil communal, donc on va décider le 21 novembre ce que l'on fait, est-ce qu'on l'envoie à la Municipalité ou pas. Le résultat de la discussion de ce soir est de savoir ce que l'on fait avec cette motion. Est-ce qu'elle est acceptée ? Est-ce qu'on l'envoie à la Municipalité, oui ou non ? Ou est-ce qu'on l'envoie à une commission ? Or, actuellement on est en train de débattre sur la question de savoir si on envoie immédiatement la motion à la Municipalité ou si on se retrouve au mois de novembre pour en discuter. Ce que je veux c'est une dérogation qui permette de décider, ce soir, de l'envoi de cette motion à la Municipalité, en espérant qu'elle aura quelque chose à nous présenter le 21 novembre prochain »

M. le Conseiller Nicolas Reymond relève que premièrement la dérogation n'est pas possible mais que pour pouvoir traiter rapidement la motion, il convient d'appliquer l'art. 75 al. 2 qui demande le renvoi immédiat à la Municipalité, comme l'a déjà indiqué M. le Conseiller Alain Perreten.

Le Président se tourne vers la Municipalité demandant si elle a quelque chose à ajouter, laquelle répond par la négative.

Mme la Conseillère Moira Simanis suggère dès lors que soit votée la prise en considération de l'art. 75 al. 2 et le renvoi de la motion à la Municipalité.

Le Président soumet le texte suivant au vote du Conseil « Le Conseil communal de Savigny prend en considération immédiatement la proposition et la renvoie à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier ». Il demande ensuite si cette manière de faire obtient l'assentiment de tous.

M. le Conseiller Jacques Cornut souligne qu'il n'y a pas de délai à fixer, puisqu'il vient d'être dit que ce sera pour le 21 novembre. Il n'y a pas d'autre délai, cela est noté pour le 21 novembre prochain.

Le Président remercie M. le Conseiller Jacques Cornut et souligne qu'il n'y a pas de problème et qu'il va faire voter le Conseil.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise, pour simplifier les choses, qu'il faut voter sur la prise en considération immédiate de la motion. Libre au Président ensuite d'assortir cela d'un délai. L'idée serait plutôt que des propositions soient formulées à la séance du 21 novembre, sur le contenu desquelles le Conseil statuera.

Le Président remercie à nouveau Mme la Syndique et soumet une nouvelle fois la question au vote : « Le Conseil communal de Savigny prend en considération immédiatement la proposition et la renvoie à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier ».

Cette proposition est acceptée par 43 voix, 10 avis contraires et 4 absentions.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier prend la parole pour remercier les membres du Conseil qui ont voté pour cette motion.

9.3 ASIJ & Bus scolaires

M. le Conseiller Alain Perreten revient sur l'intervention de M. le Municipal Louis Pipoz concernant la possibilité donnée à chacun de s'exprimer sur le site de l'ASIJ, par lequel les messages remontent directement à l'entreprise adjudicataire des transports scolaires. M. Perreten souhaite directement faire part des remarques qu'il va y inscrire, sans délai. « Lundi, premier jour scolaire : insuffisance de bus ; il manquait un véhicule. Le jour suivant : un chauffeur s'égare dans la région ; un autre manque un arrêt prévu. Beaucoup plus gênant, à midi : oubli de prise en charge des enfants qui attendent plus de trente minutes ; à leur arrivée à leur domicile, il ne leur reste que le temps de repartir immédiatement. Jour d'après : une enseignante doit suivre un bus pour déposer un élève oublié. Plus grave : capacité des véhicules totalement inadéquate ; des enfants voyagent debout dans le véhicule ; il manquait onze places ; ils se sont finalement assis sur les genoux des autres sans être attachés. Et finalement « la totale » : le départ d'un véhicule avant que les portes ne soient totalement fermées. Voici le constat de la première semaine et je ne manquerai pas de communiquer tout cela sur le site internet de l'entreprise ».

M. le Conseiller Stéphane Kay aimerait également indiquer, s'il peut se permettre d'en « rajouter une couche », qu'aujourd'hui encore, il y a eu une demie heure d'attente pour récupérer des élèves, notamment des élèves de 3P. C'est également pour cette raison qu'a été abordé le sujet des patrouilleurs scolaires. Il sait que M. le Municipal Pipoz et Mme la Syndique Weidmann Yenny sont conscients des problèmes qu'il peut y avoir au niveau de la sécurité mais lorsqu'en plus viennent s'ajouter les retards des transports scolaires, et que les enfants attendent une demie heure devant ou aux abords de l'école, les maîtresses les mettant dehors, cela devient dangereux. Il y a donc aussi cet aspect de la sécurité lors de l'attente des bus. Il souhaitait en particulier rappeler ces faits, des solutions ayant d'ailleurs peut-être déjà été évoquées l'année dernière.

M. le Conseiller Marc Cornut, en tant que grand-père, se sent concerné, une de ses petites-filles allant à Forel. Savigny disposait, auparavant, de sa propre organisation des transports scolaires, qui fonctionnait très bien. « J'aimerais savoir, au niveau de l'ASIJ, qui a décidé, et comment sera la suite, parce qu'on avait un système qui fonctionnait bien chez nous et qu'on aurait pu faire perdurer avec l'ASIJ ».

M. le Municipal Louis Pipoz relève que M. le Conseiller Marc Cornut a raison. Auparavant, les transports scolaires étaient gérés entre Savigny et Forel. Il rappelle simplement que le peuple vaudois a voté sur une loi scolaire qui doit être mise en application. Ainsi, il n'y avait pas d'autre choix que de rejoindre un groupe scolaire existant. A l'époque, les discussions étaient menées avec Lausanne, Puidoux et avec l'ancien AIESM, du côté de Mézières, et la décision a été prise de rejoindre l'ancien AISM qui a formé l'ASIJ. « Aujourd'hui, cela représente dix communes, mille cinq cent dix élèves, cent huitante-cinq enseignants, cinq cent mille kilomètres parcourus par les bus, je vous laisse donc imaginer un tout petit peu les problématiques que l'on doit régler tous les jours. Alors effectivement, les rentrées c'est comme ça, ce sont deux semaines pendant lesquelles il y a des élèves qui attendent, il y a des couacs et puis on espère que notre nouveau responsable administratif mette un peu d'huile dans les rouages, parce qu'on est dix dans ce CoDir et nous sommes des miliciens qui essayons de faire tourner la machine. Ce n'est pas une chose facile mais on met toute notre bonne volonté pour y arriver ».

M. le Conseiller Alexandre Monod souhaite répondre à M. le Conseiller Marc Cornut en ce sens que l'année passée ont été vécus les mêmes genres de couacs ; on a même vu des enfants abandonnés à Mollie-Margot. « Il est vrai qu'à un certain moment c'est difficile, mais pour en avoir discuté avec certains parents d'élèves qui savent que je suis également dans l'ASIJ, puisqu'on m'interpelle aussi, finalement dans l'organisation j'en ai encore discuté, un petit peu comme ça, on pourra évoquer des pistes au sein de l'ASIJ, de manière à améliorer rapidement la situation mais en effet, les deux premières semaines, chaque année, même lorsque c'était notre ex-collègue qui s'en occupait depuis vingt ans, on avait quand même un certain nombre de couacs. Il faut aussi voir cette année quels changements, alors ça été assez intéressant parce que chaque parent a reçu un emplacement mais par contre après on a reçu c'est vrai une grille avec treize, quatorze ou quinze pages où finalement, bon il fallait faire un peu de mathématiques, mais c'était débrouillez-vous et puis après vous choisissez. C'est vrai qu'entre un parent qui avait dit, je dépose mon gamin à tel endroit et qui le dépose ailleurs parce que ça l'arrange etc. c'est clair que ces plannings ils ont été un peu difficiles. Alors, encore une fois, en tant que parent je trouve qu'il est bien de dire les choses qui ne vont pas, il est bien aussi - et ça c'est le devoir en tant que parent - de s'en tenir à ce que l'on a écrit. Ça veut dire que si on dit « je pose mon gamin à l'arrêt X », je ne vais pas décider unilatéralement, la semaine d'après, de le poser à l'arrêt Y. La même chose pour le chauffeur de bus à qui on dit de faire ça, eh bien il le fait et dans la bonne humeur. Donc c'est un peu un partenariat des deux côtés et je pense que les accusations un peu acerbes qui volent aussi régulièrement et qu'on entend régulièrement aux arrêts de bus, il faut et notre rôle de conseiller est celui-ci, temporiser un peu, expliquer calmement les choses et rappeler les devoirs de chacun. A ce moment-là, je suis sûr qu'on arrive à trouver des solutions potables. Les mails incendiaires envoyés à Taxis Romontois ou à l'ASIJ n'ont jamais servi à rien ».

M. le Conseiller Philippe Grosfillier souhaite faire une remarque s'agissant du planning que les parents d'élèves ont dû remplir pour l'ASIJ dans le courant du mois de juillet. « On nous a demandé de choisir un arrêt pour notre enfant, où il va prendre le bus pour l'école et où le bus va le ramener de l'école. Malheureusement et aujourd'hui encore je n'ai pas compris la logique de cela puisqu'en fait on reçoit, après avoir choisi l'arrêt, l'enclassement, c'est-à-dire le lieu où votre enfant sera scolarisé et à quelle heure. Donc vous choisissez un arrêt, si vous avez un enfant c'est peut-être facile, mais si vous en avez plusieurs c'est plus difficile parce que c'est seulement après que vous savez s'il va aller à Forel, est-ce qu'il va aller à Savigny, par exemple et à quelle heure, les horaires changent encore, la dernière semaine des vacances.

Vous vous trouvez parfois avec quelque chose qui n'est pas très logique où vous vous étiez dit que vous alliez poser vos enfants et les récupérer, mais en fait ce n'est pas possible parce que vous devez être à deux endroits différents pour en récupérer deux, par exemple. J'ai posé la question à l'ASIJ mais je n'ai pas encore eu de réponse claire mais, il me semblait que c'était plus logique d'indiquer l'enclassement - qui est le secret le mieux gardé du Jorat - l'enclassement des élèves et les horaires aux parents et ensuite que les parents puissent dire alors en fonction de cet horaire-là ou de cet enclassement-là quel est l'arrêt de bus le plus logique ».


M. le Conseiller Alexandre Monod souhaiterait apporter une précision. Il a lui-même deux enfants. « Qu'elles aillent à Forel ou à *Pétaouchnock*, mon arrêt de bus c'est celui du collège, ici. Et puis, après, si j'en ai une qui prend le bus à 8 h. 02 et l'autre à 8 h. 10 c'est comme ça (dixit : *That's it*). Je veux dire qu'elles vont à un endroit, après si elles vont à la Claie-aux-Moines, elles vont où elles veulent mais je veux dire que le trajet du bus, alors c'est peut-être le bus Ballon, ou le bus Tortue, c'est peut-être le bus Poussin, j'en sais rien, il y en a toute une équipe, mais à un certain moment on donne un arrêt et que le gamin aille à gauche ou à droite c'est toujours le même arrêt. Il est pris là et redéposé là, l'horaire diffère, le nom du bus diffère mais, par contre, l'arrêt ne diffère pas ».

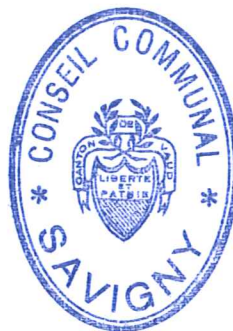
M. le Conseiller Philippe Grosfillier considère que cette technique est assez pénible. « Si vous découvrez que l'enclassement de votre enfant est proche de chez vous, il n'a pas forcément droit au bus, donc vous avez sur le formulaire, voilà mon enfant il va prendre ce bus et être à cet arrêt-là et ensuite vous découvrez qu'il n'a pas droit au bus. Donc vous avez donné un arrêt de bus qui ne sert à rien à l'ASIJ puisqu'en fait après vous n'allez pas l'utiliser ».

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny prend la parole et déclare « On a entendu vos préoccupations mais en fait il ne s'agit pas de faire un débat - comme cela a déjà été dit précédemment - par rapport à votre problème propre. On est entré en considération par rapport à votre motion précédente, mais maintenant il ne faut pas à chaque fois intervenir uniquement par rapport à ses préoccupations ».

Le Président clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 22 h. 50.

Le président

C. Lavanchy



La secrétaire

M. Marro